LA CRISE

DE

L'HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE

TAINE ET M. AULARD

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Avec la collaboration de M. Charles CHARPENTIER :

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 1789 EN BOURGOGNE

1904, in-8. . . . 1 fr. 50

HF.
C662c

LA CRISE

DE

L'HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE

TAINE ET M. AULARD

PAR

Augustin COCHIN

Archiviste Paléographe

DEUXIÈME ÉDITION

102199
2/6/10

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais, 5

—

1909

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lacrisedelhistoi00cochuoft

LA CRISE

DE

L'HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE

TAINE ET M. AULARD

I

Le Problème

Le petit monde de l'histoire révolutionnaire a été témoin, le printemps dernier, d'une polémique fort curieuse et nouvelle. On a vu le plus grand de nos historiens de la révolution pris à partie « seul à seul », dans sa personne, sa méthode et son œuvre, par le plus laborieux de ses successeurs, — duel acharné, « corps à corps » — le mot est de M. Aulard — d'un vivant et d'un mort, sans exemple jusqu'ici de mémoire d'érudit : car ce n'est ni la réfutation dédaigneuse qui tranche et passe sans nommer l'adversaire, ni l'étranglement discret au bas d'une page, en note ; c'est un défi en face ; M. Aulard interrompt ses propres travaux, descend de sa propre tour, pour

monter à l'assaut de celle de Taine. C'est toute une expédition, avec armes et bagages. Deux ans de cours à la Sorbonne et de travail aux archives, et pour finir, 350 pages in-8°, voilà l'effectif ; et la vigueur de l'attaque est en proportion : M. Aulard ignore le philosophe, salue l'écrivain, mais prend au collet l'historien. C'est aux notes, aux références, qu'il l'attaque. Il les a, nous dit-il, *toutes* vues ; vérifié *toutes* celles qui sont vérifiables (1) ; et la conclusion est écrasante : l'érudition de Taine ne vaut rien, la base de l'édifice fait défaut ; et dès lors tout s'écroule. Taine n'a *rien* ajouté aux pamphlets royalistes de la Restauration que « l'agrément de son style et le prestige des cotes d'archives ». Son livre est « presque inutile à l'histoire ». Verdict sévère sous la plume d'un érudit aussi savant que M. Aulard : il ne traiterait pas plus rudement les pages brillantes de Michelet, qui n'ont même pas pour elles « le prestige des cotes d'archives ».

Une attaque de ce genre devait faire du bruit, ne fût-ce que par le nom de la victime, mais surtout, d'une manière plus générale, par le problème qu'elle touche, car elle met aux prises deux écoles d'histoire révolutionnaire. C'est à ce dernier point de vue que je voudrais la considérer.

Comment convient-il de faire l'histoire de la Révolution, du progrès de la démocratie en général ? Nul doute que le nouveau règne, celui du peuple, de l'opinion légalement érigée en puissance suprême, ne trouve ses historiens comme l'ancien. Mais peuvent-ils rester fidèles aux méthodes anciennes ? Le

(1) *Taine historien*, pp. XI et 323.

nouveau souverain n'a rien de commun avec l'ancien que la place qu'il lui prend.

*
* *

Qu'est-ce que le règne officiel de l'opinion, du peuple libre, du peuple-roi ?

Pour les doctrinaires du régime, « philosophes » et politiciens, depuis Rousseau et Mably jusqu'à Brissot et à Robespierre, le vrai peuple est un être idéal. La volonté générale, la volonté citoyenne, dépasse la volonté actuelle, telle quelle, du plus grand nombre, comme la grâce domine et dépasse la nature dans la vie chrétienne. Rousseau l'a dit : la volonté générale n'est pas la volonté du nombre et a raison contre elle ; la liberté du citoyen n'est pas l'indépendance de l'homme et la supprime. Le vrai peuple, en 89, n'existe que virtuellement, dans la conscience ou l'imagination des « hommes libres », des « patriotes », dit-on alors, des « citoyens conscients », dirions-nous, c'est-à-dire d'un petit nombre d'initiés, pris jeunes, entraînés sans répit, formés toute leur vie dans les sociétés philosophiques, — nous disons les sociétés de pensée, — à la discipline de la liberté.

Car c'est bien une discipline : cette liberté, par le fait même qu'elle est théorique et absolue, est hors de mesure avec l'état actuel, réel, de nos désirs et de nos besoins. On ne naît pas libre-penseur, on le devient encore moins au grand air de la vie réelle, si chargé de miasmes religieux et autres, esprit de corps, de caste, de province, de famille. La chair est

faible : il faut au commun des hommes un secours extérieur, supérieur à leurs forces, qui les dégage de tout cela, les sauve, malgré eux, du « fanatisme » (esprit religieux), de l' « aristocratie » (loyalisme), de l' « égoïsme » (esprit d'indépendance), et les place au point de vue impersonnel de l' « homme et du citoyen ». D'où la nécessité d'un entraînement méthodique, celui de la « philosophie », nous disons la « libre-pensée », d'un milieu spécial, celui des sociétés de pensée, où se forme en vase clos, à l'abri du contact de la vie réelle, dans une cité d'égaux toute intellectuelle et idéale, l'âme du philosophe et du citoyen. De là encore, contre le commun des hommes, qui ne sont pas de ces privilégiés de la conscience et de la raison, la nécessité d'employer la ruse et la force. C'est un devoir pour les initiés. Il faut les forcer d'être libres (1), a dit Rousseau. Les jacobins de 93, qui ont à faire à des adultes, s'y prendront par la Terreur ; ceux de 1909, qui ont le temps de penser aux enfants, par l'enseignement forcé et la mainmise légale. La liberté imposée de la sorte est un dogme, qui dépasse et contraint dans un sens la volonté actuelle d'un peuple, comme l'autorité politique ou religieuse dans l'autre. Le peuple libre des jacobins n'existe pas, n'existera jamais ; il se fait, comme le dieu de Renan. C'est une loi-limite, une idée directrice de profonde portée religieuse : ce n'est pas une réalité de fait, que l'historien rencontre sur sa route.

Pour tout le monde, au contraire, pour les profanes, le peuple libre, c'est la masse, la foule déchaî-

1) *Contrat social*, éd. Dreyfus-Brisac, p. 38.

née, livrée à elle-même, à l'instinct, à la suggestion du moment, sans frein, sans chef, sans loi, telle qu'elle apparut, en juillet 1789, aux yeux ébahis des « philosophes » ; monstre énorme, inconscient, hurlant, qui effara la France pendant cinq ans, et laissa dans l'âme de ceux qui l'avaient vu une incurable épouvante, — cauchemar qui plana sur les deux tiers du XIXe siècle et tint lieu à trois générations du loyalisme disparu, mais phénomène historique mal compris, jamais étudié directement et en lui-même, jusqu'à Tocqueville et à Taine.

Tous les historiens parlent du peuple, — et il le faut bien, car il agit partout, — mais toujours de ses œuvres, de ses héros, de ses victimes, jamais de lui-même. Tous font place, dans leur récit, à cet énorme personnage anonyme, qui se mêle aux personnes réelles comme les grandes figures allégoriques aux portraits dans un tableau de Mantegna. On voit au soleil de juillet, sous les marronniers des Tuileries, la face bilieuse de Desmoulins, — et le peuple ; le 6 octobre, à la barre de l'Assemblée, le collet crasseux, le mauvais regard et le sabre nu de Maillard, — et le peuple ; le 4 septembre 1792, on voit passer au guichet de l'Abbaye l'habit puce de l'élégant Billaud, enjambant les flaques de sang, pour ne pas tacher ses bas, la grosse encolure de Danton, — et le peuple. On sait par le menu, jusqu'au dernier détail, qui sont Danton, Desmoulins, Maillard, Billaud, — détails sans intérêt par eux-mêmes, car ce sont des hommes assez vulgaires ; — de l'autre, du peuple, on ne sait rien — et pourtant c'est lui qui a tout fait, pris la Bastille, emmené le roi et l'Assemblée, massacré les prisonniers. Il n'est ques-

tion que de ses actes, jamais de lui-même. Il est là, sans explication ni examen.

Cette paresse des profanes se trouve servir l'idée des initiés de tout à l'heure : sous le peuple de M. Thiers, qui n'est qu'un mot, Michelet met le peuple jacobin qui est une idée. De l'ignorance des uns, du mysticisme des autres, naît l'étrange fiction politique du peuple, être collectif et pourtant personnel, qui se promène à travers l'histoire depuis Mignet jusqu'à M. Aulard. Michelet en fait bravement le héros de son livre : « J'ai vu... que ces parleurs brillants, puissants, qui ont exprimé la pensée des masses, passent à tort pour les seuls acteurs. Ils ont reçu l'impulsion bien plus qu'ils ne l'ont donnée. L'acteur principal est le peuple. Pour le retrouver, celui-ci, le replacer dans son rôle, j'ai dû ramener à leur proportion les ambitieuses marionnettes dont il a tiré les fils et dans lesquelles, jusqu'ici, on croyait voir, on cherchait, le jeu secret de l'histoire (1). »

Et voici la merveille : Michelet a raison. A mesure qu'on les connaît mieux, les faits semblent consacrer la fiction ; il est de fait que cette foule sans chefs et sans lois, l'image même du chaos, gouverne et commande, parle et agit, pendant cinq ans, avec une précision, une suite, un ensemble merveilleux. L'anarchie donne des leçons de discipline au parti de l'ordre en déroute. En devenant « patriote », la masse des Français semble s'être donné un unique et invisible système nerveux, que le moindre incident fait tressaillir à l'unisson et qui fait d'elle un seul grand corps. Requêtes pareilles en novembre

(1) *Histoire de la Révolution*, préface de 1847.

1788, de Rennes à Aix, de Metz à Bordeaux ; requêtes pareilles en avril 89 ; même affolement sans cause vers le 10 juillet, mêmes émeutes le 20, même armement le 25 ; même coup d'Etat « patriote » tenté ou réussi dans toutes les communes du royaume, du 1er au 15 août, — et ainsi de suite jusqu'à thermidor. 25 millions d'hommes sur 30.000 lieues carrées, agissent comme un seul. Le « patriotisme » produit mieux que la communion des idées : le concert instantané des actes ; l'opinion, puissance de contrôle à l'état normal, devient une force d'initiative et d'action.

Et mieux encore : plus on avance dans la Révolution, et plus cette différence entre l'opinion patriote et l'opinion normale s'accentue ; distinctes en 89, elles s'opposent en 93. Plus le patriotisme s'exalte et moins on vote ; plus le peuple est maître, et plus il y a de proscrits, — des classes, des villes, des pays entiers ; plus l'autorité abdique et plus la tyrannie s'accroît, — jusqu'au jour où fut proclamé le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire le gouvernement direct du peuple par le peuple, assemblé en permanence dans ses sociétés populaires. Ce jour-là furent supprimées officiellement les élections et la presse, annulées de fait depuis des mois, — c'est-à-dire toute consultation normale du pays. L'appel aux électeurs est puni de mort, comme le crime contre-révolutionnaire par excellence : c'est que les ennemis du peuple sont trop nombreux, plus nombreux que lui, et le mettraient en minorité. C'est ainsi que le peuple jacobin avait maté la foule, la « volonté générale » asservi la « pluralité ». C'est là un fait que les théoriciens n'avaient pas

prévu. Rousseau avait bien dit que la volonté générale a raison contre le nombre ; l'expérience a prouvé qu'elle peut avoir raison du nombre et régner non seulement de droit, mais de force et de fait.

Mais ici les profanes s'exclament, refusent de reconnaître ce peuple, qu'ils saluaient de confiance quatre ans plus tôt, crient au complot, à la secte, aux tyrans. Ils ont tort. Le peuple « patriote » de 93 est bien le même que celui de 89. A aucun moment, et pas plus en 93 qu'en 89, la force de la Révolution n'a résidé dans les hommes, meneurs, parti ou complot. Elle a toujours été dans l'être collectif, réduit sans doute à son plus simple contingent en 93, mais en somme toujours semblable à lui-même. Qu'est-ce donc que ce petit peuple des philosophes, tyran du grand, ce nouveau venu de l'histoire ?

Taine, le premier, et c'est sa gloire, a osé le regarder en face et lui demander ses titres. Le premier il a voulu définir, comprendre, le phénomène révolutionnaire, faire connaissance avec le « peuple souverain », l' « opinion patriote », de 1789 à 1794, pendant les cinq ans de règne de la liberté philosophique. Ce seul effort devait amener une révolution dans l'histoire, hâter la naissance d'une méthode nouvelle. Dans quelle mesure a-t-il réussi ? C'est ce que nous voudrions voir ; aussi bien n'est-il pas de meilleure occasion que cette querelle, qui met en présence le précurseur de la nouvelle école historique, et l'un des plus éminents et des derniers survivants de l'ancienne ; et nous allons en dire un mot.

II

Critique de fait

Je passe vite sur les attaques personnelles. Taine est un chercheur de réclame, juge M. Aulard, parce qu'il tient à être lu ; un vilain bourgeois, conservateur par « trac », parce que la Commune lui fit horreur ; un snob, parce que le « beau monde » l'applaudit. Il faut achever le portrait : ce fut un maladroit, un « gaffeur », dirait M. Aulard ; il trouva moyen de publier son *Ancien régime* sous le duc de Broglie, sa *Constituante* sous Ferry, de dire leur fait à tous les partis au pouvoir, et le paya : il ne fut jamais l'historiographe attitré d'aucun, et n'eut pas de chaire à la Sorbonne.

Venons à l'attaque sérieuse, à celle qui fait l'objet même du livre : l'érudition de Taine est de mauvais aloi ; ce vaste entassement de faits et de témoignages n'est qu'un trompe-l'œil. Vérifiez : les cotes sont fausses, les citations altérées, les témoignages nuls, les vraies sources négligées. Prestige et battage que tout cela, au service d'un joli paradoxe et d'un beau style ; et c'est le colossal erratum de ce colossal ouvrage que M. Aulard a tenté de faire et de publier.

Œuvre mesquine, a-t-on dit ; travail de termite contre un géant. — Ce n'est pas mon avis : M. Aulard a fait ainsi le seul travail qui fût concluant pour la

critique, — qui fût même, nous le verrons, utile à Taine, — car il a fait œuvre *précise* et *complète*. Nous en avons pour garant sa science d'abord, — reconnue de tout le monde ; puis sa peine, — deux ans de travail et d'enseignement dépensés ; enfin sa passion, qui éclate à chaque page : « fantaisie abracadabrante » (p. 267), « fantasmagorie » (p. 138), « roman philosophique » (p. 64), « paradoxe anti-historique » (p. 58), « modèle de calomnie » (p. 159), « erreurs tendancieuses » (p. 86) ; telles sont les épithètes. Taine est un « improvisateur fiévreux, et pour ainsi dire illusionniste » (p. 63), un « pédant forcené » (p. 254), « il a le don de l'inexactitude » (p. 63), « il est constamment dans une sorte d'état de parti-pris passionné et maladif » (p. 117). Tranchons le mot : c'est un malade. « Il faudrait presque parler d'une sorte d'état pathologique » (p. 328).

Ne nous plaignons pas de cette virulence : science, travail, malveillance, sont les trois conditions d'une utile critique, de celle qui ne passe rien à son patient, et ne se trompe que contre lui. Devant celle-là, rien ne tient qui ne sonne plein. Voyons donc ce qui tient.

*
* *

Erreurs et lacunes — tel est, d'après M. Aulard, le bilan de l'érudition de Taine. Examinons d'abord les erreurs. Je voudrais imiter M. Aulard, non certes dans l'étendue, mais dans la précision de sa critique ; et présenter un spécimen de cette critique, partiel, sans doute, mais analysé point par point : c'est la manière la plus fastidieuse, je le crains, mais la seule concluante, de la juger. Prenons pour

échantillon le livre Ier de la *Révolution* de Taine, *l'Anarchie spontanée*, auquel M. Aulard consacre les pages 78-90 de son chapitre III.

La première partie de l'étude de M. Aulard (p. 78-85) est une caricature du récit de Taine où je ne vois à relever de précis que quelques critiques de méthode, « généralisations fantaisistes » surtout. C'est à chacun d'apprécier, le livre de Taine à la main. On verra, par exemple, que Taine cite (p. 13 et 14) 14 provinces troublées, et non trois, comme le dit M. Aulard (p. 79), à l'appui de cette idée qu'il n'y a plus en France de sécurité (1) ; on verra aussi que la phrase sur les nobles devenus partout suspects (p. 96) n'est que la thèse de tout le passage (sect. VII du chap. III), et non, comme le dit M. Aulard, la conclusion de quatre exemples, dont trois d'ailleurs la suivent. C'est sur les 40 cas de violence énumérés et les 150 estimés plus loin qu'elle s'appuie.

Voici maintenant les erreurs de fait, sous sept chefs :

1° Transcriptions non littérales : six. Taine, copiant Bailly (Mém., I, p. 336) écrit *outre* au lieu de *et*, et *sont* au lieu de *ont été*. Mêmes incorrections dans les cinq autres passages cités. — Simple négligence, d'ailleurs, et non désir de corriger le style, encore moins le sens des textes. C'est une faute, certes, et constante chez Taine, mais vénielle de son temps, où plusieurs citent aussi mal, mais personne autant.

2° Erreurs de dates : deux. La lettre de M. de Ballainvilliers (Arch. Nat. H 1453, p. 195) est bien

(1) Taine cite aussi, comme exemple, dix-huit cas d'émeute, et non dix-sept, comme le dit M. Aulard, qui a oublié celle de Montdragon, et lu Tournon au lieu de Tournus.

du 3 avril et non du 15 ; elle porte en tête « déposée le 15 avril 1789 », d'où l'inadvertance de Taine. Quant à celle de M. Jullien, intendant d'Alençon (Arch. Nat. H 1453, p. 162), Taine a tort de la dater du 18 juillet, elle est du 24 ; mais M. Aulard de renvoyer à la page 34 de Taine, elle est citée page 74.

3° « Petits lapsus » : un. Taine compte dans une pièce du carton H 1453, 36 comités ou corps municipaux qui « refusent de protéger la perception des taxes ». Or il n'y en a que 16, dit M. Aulard. Cependant la pièce 270, celle de Taine évidemment, puisqu'il en répète le titre, porte 35 noms de communes (1). Mais M. Aulard ne juge que sur la pièce 245, pointage raturé fait au ministère d'après la première et d'autres, et sans valeur, car rien ne prouve qu'il soit achevé.

4° Références erronées : treize. M. Aulard n'a pas trouvé les lettres citées par Taine p. 71 : une de l'intendant de Bourgogne (24 juillet), tirée de H 1453, et qui s'y trouve bien, pourtant, et à sa place dans le dossier de la Bourgogne (pièce 211), trois du comte de Thiard (4 sept., 7 et 30 oct.), tirées du registre KK 1105, et qui y sont aussi à leurs dates (f°s 6 v°, 33 v° et 47 r°). Il a cherché en vain dans l'*Histoire de la Révolution* de Poujoulat, p. 100, le passage cité par Taine sur Foullon (p. 62) et qui se trouve bien à la page indiquée, mais dans la seconde édition en un volume de 1857 et non dans la première en deux de 1848. Ajoutons qu'il est facile de voir

(1) 37 à première vue. Mais la Ferté-Bernard et Gisors s'y trouvent deux fois. Notons, d'ailleurs, avec M. Aulard, que Taine a eu tort de mettre ces communes dans un rayon de 50 lieues de Paris : il y en a bien quinze hors du cercle.

que Taine cite la seconde puisqu'il ne donne pas de tome, et facile même de trouver le passage en question dans la première, où M. Aulard dit l'avoir cherché en vain : il est annoncé dans le titre du chapitre III : « Assassinat de Foullon, réhabilitation de sa mémoire. »

« On aura, dit M. Aulard, d'autres mécomptes semblables, pour d'autres références, dans les notes des pages 46, 48, 49, 62, 99, 104, 118, 139. » C'est un peu vague, car à la page 46 notamment, il n'y a pas moins de quatorze références — et inexact, car à la page 118, il n'y en a pas du tout. J'ai tout vérifié. Il y a une erreur : le passage de Marmontel cité p. 46 et exact d'ailleurs (éd. de 1804, t. IV, p. 141) n'est dans aucune édition à la page que donne Taine — et trois coquilles : il faut lire p. 62 : la Fayette II au lieu de I — p. 99 : Sauzay I, p. 130 et non 180 — p. 139 : correspondances de Mirabeau I, p. 119 et non 116. Le reste (p. 48, 49 et 104) est, je crois, exact.

5° « Erreurs tendancieuses » : une. En avril 1789, le maire d'Amiens fait vendre à perte, sous le coup de l'émeute, le blé de quatre boulangers logés dans l'enceinte du couvent des Jacobins. Or Taine a dit « le blé des Jacobins » tout court, sans parler des boulangers : c'est, pense M. Aulard, qu'il veut faire croire que les Amiénois en ont aux moines et pas au blé — calomnieuse insinuation d'anticléricalisme. Qu'on relise la page de Taine (p. 15) : on verra qu'il est à cent lieues de l'anticléricalisme, et cite des faits à l'appui de cette idée que dans l'anarchie régnante, « ce sont les autorités qui obéissent au peuple ». Il a dit « blé des Jacobins », pour abréger, comme les Amiénois d'alors sans

doute, et comme M. Aulard lui-même dit « club des Jacobins ».

6° « Crédulité et légèreté » : un cas. Taine avance (p. 103) qu'après le 14 juillet, l'émeute s'attaque non seulement aux châteaux et abbayes, mais aux maisons bourgeoises ; non seulement aux chartriers, aux droits féodaux, mais « à tout ce qui possède. » Il s'appuie sur cinq témoignages, tous nuls ou contraires, d'après M. Aulard (p. 87-89).

1) Le Mercure de France (12 sept. 89) : dans un château près de « Bascon en Beauce » (1), le fils du seigneur, M. Tassin, ne sauve sa vie qu'en payant 1200 livres et livrant ses caves. Il n'est donc pas question de son terrier, mais de ses écus et de son vin : c'est au riche qu'on en veut, non au seigneur — à la maison bourgeoise, non au manoir féodal. Taine n'en dit pas plus.

2 et 3) Deux brochures du temps sur les ravages en Mâconnais ; témoignages nuls, dit M. Aulard, parce qu'ils ne donnent pas de faits particuliers — et parce que l'auteur de l'une fut plus tard distingué par Louis XVIII : c'est donc un contre-révolutionnaire. — Hélas ! combien de purs, à ce compte ?

4) Arthur Young (25 juin 1789). — M. Aulard cite de lui une phrase qui ne parle en effet que des châteaux pillés. Mais il ne cite pas ceci, qui est trois lignes plus haut : « Ce paysan, riche propriétaire dans un village où il se commet beaucoup de pillages et d'incendies, était venu chercher une sauve-

(1) M. Aulard n'a pu trouver cette commune dans le dictionnaire des postes : c'est Baccon (Loiret), arrondissement d'Orléans, canton de Meung.

garde » (auprès de la milice) (1) ; ni ceci trois lignes plus bas : « Ces abominations n'ont pas atteint seulement les personnes marquantes que leur conduite ou leurs principes avaient rendues odieuses, mais une rage aveugle les a étendues sur tous pour satisfaire la soif du pillage. » Ainsi on pille des maisons de village, un riche paysan, tout le monde ; c'est l'idée, presque les termes de Taine.

5) Buchez et Roux, IV, p. 211-214. — La référence est fausse, il faut lire sans doute I, p. 437 (éd. de 1846), où je trouve ceci : « M. Salomon, au nom du comité des rapports, donne quelques détails sur ses premiers travaux. Par des lettres de toutes les provinces, il paraît que les propriétés, *de quelque nature qu'elles soient,* sont la proie du plus coupable brigandage ; de tous côtés, les châteaux sont brûlés, les couvents détruits, *les fermes abandonnées au pillage* » (séance de la Constituante, 3 août). Voilà encore un témoignage fort net et de grand poids.

On voit que tout se réduit en somme à une erreur de page.

7° « Assertions fantaisistes » : Trois.

1) Taine avance sans preuve que 4 sous en 1789 en valent 8 aujourd'hui (p. 6). Il l'avance aussi sans prétention et je ne vois rien à dire à cela : c'est l'opinion courante, donnée comme telle.

2) Que la déclaration des droits fut repoussée en séance secrète avant de passer en séance publique (p. 123). Les références vérifiées, on voit que dans ce passage, ce seul fait n'a pas sa preuve, mais qu'une et

(1) Trad. Lesage, I, p. 262. L'Anglais (éd. de 1792) dit *a guard to protect his house*, qui est encore plus net.

une seule des références (Bouillé, p. 207) n'a pas d'objet. On en conclut qu'il y en a une fausse, celle-là justement.

3) Que huit jours après les journées d'octobre, 5 ou 600 députés font signer leurs passeports (p. 139). La preuve existe et Taine l'a vue à la suite du récit de Malouet (Mém., 2e éd., p. 346-8) dans une note tirée des *Recherches sur les causes...*, de Mounier, mais il a mis *Ferrières* au lieu de *Malouet* : encore un « petit lapsus ».

J'ajoute, pour être complet, l'erreur signalée, d'après Colani, page x de la préface, encore une inadvertance insignifiante (1).

C'est tout.

Résumons cet inventaire : sur plus de 550 références données dans les 140 pages de *l'Anarchie spontanée*, M. Aulard relève 28 erreurs matérielles, qu'il faut réduire à 15, 6 erreurs de copie, 4 erreurs de pages, 2 de dates, et 3 coquilles d'imprimerie — moyenne honorable en somme, et que M. Aulard lui-même, au moins dans son livre sur Taine, est fort loin d'atteindre, puisqu'il se trompe, dans ses rectifications, à peu près une fois sur deux.

C'est là sinon tout, au moins le plus gros des erreurs de Taine. Croyons-en du moins la science de M. Aulard, qui a dû tout voir, sa passion, qui n'a rien dû taire, et aussi sa probité de critique : quand on attaque un homme, — un mort, — avec cette

(1) M. Colani a raison de dire que le passage cité par Taine sur les gardes françaises n'est pas dans Peuchet, — il est tiré d'un mémoire présenté à un lieutenant de police, — mais tort de laisser entendre qu'il n'existe pas : il est tout au long dans Parent-Duchâtelet (*la Prostitution*, II, p. 157), et toute l'erreur de Taine vient de ce que Parent cite Peuchet aussitôt avant.

vigueur. le moins qu'on lui doive est d'être net.

On voit maintenant comment le livre de M. Aulard est un service rendu non seulement aux travailleurs, mais à Taine. D'autres avant Taine avaient embrassé l'histoire de la Révolution, mais en théoriciens occupés de l'histoire des Droits de l'Homme, du Peuple abstrait, d'une idée, — travail faisable. Taine prétendit garder le cadre en changeant le sujet, jeter la réalité de fait dans ce grand cadre vide où se mouvaient à l'aise avant lui quelques politiciens philosophes, devant un peuple de convention, — entreprise surhumaine. Il ouvrit le premier les cartons des archives, se trouva dans une forêt vierge, prit à brassée les faits et les textes. Il n'eut pas le temps d'être pédant, ni d'être complet. — Eut-il celui d'être exact ? Ses amis n'osaient trop en jurer. Ses adversaires le niaient d'abondant, par exemple M. Seignobos : « Taine, dit-il, est probablement le plus inexact des historiens du siècle [1]. »

Le livre de M. Aulard donne un démenti à M. Seignobos. L'œuvre de Taine a cette rare fortune de recevoir d'un adversaire aussi partial que savant le baptême du feu. Elle y gagne la seule consécration qui lui manque : celle des trente ans d'érudition de M. Aulard. Chaque fait avancé par Taine aura désormais deux garants : la science de l'auteur qui l'affirme, la passion du critique qui ne le conteste pas. Et les plus fervents admirateurs de Taine ne m'en voudront pas de dire que le second n'était pas inutile au premier.

1 *Histoire de la littérature française* de Pettit de Julleville, VIII, p. 273.

*
* *

Ainsi le bloc de faits et de témoignages assemblés par Taine reste entier. Ce qu'il raconte est vrai. Dirons-nous, avec M. Aulard (p. 84), que c'est sans intérêt ? Qu'il a collectionné à plaisir des « petits faits » de désordre et conclut à tort que toute la France était troublée ? « Son procédé de statistique sociale de l'année 1789, dit M. Aulard, est à peu près aussi juste que si, pour donner une idée de la France en l'année 1907, on se bornait à produire un choix des faits divers horrifiants publiés par le *Petit Journal* ou le *Petit Parisien.* » Prenons donc, dans le récit de Taine, quelques-uns de ces « faits divers », et mettons-les dans le *Petit Journal* en 1909.

De mars à septembre, une traînée d'émeutes à travers la France entière ; Taine cite environ 120 cas, incendies, meurtres, pillages, etc. ; Rouen livré quatre jours aux brigands (11-14 juillet, p. 20) ; Lyon deux jours à l'émeute, les barrières brûlées, la ville inondée de paysans qui viennent vendre leurs produits sans payer l'octroi (p. 21-22) ; à Strasbourg, l'hôtel de ville pris et pillé par 600 va-nu-pieds, chaises, tables, archives, jetées par les fenêtres sur la place, les magistrats en fuite et 36 de leurs maisons marquées pour le pillage (p. 72) ; l'entrée de Marseille fermée aux soldats envoyés contre l'émeute, puis aux juges chargés d'informer (p. 28-9) ; à Troyes, le maire, un vieux magistrat, traîné dans les rues la corde au cou, une poignée de foin dans la bouche, les yeux crevés à coups de ciseaux, la figure labourée de coups de pieds, massacré enfin après des heures de supplice, sa

maison et deux ou trois autres saccagées (p. 88-9).

Le général commandant à Rennes fuyant la Bretagne, et arrêté en Normandie (p. 72) ; celui de Dijon, prisonnier chez lui (p. 71) ; celui de Bordeaux, contraint de livrer à l'émeute le magasin d'armes et le Château-Trompette (p. 72) ; celui de Caen, assiégé et capitulant (p. 72) ; un colonel de dragons (Belzunce), égorgé ou plutôt « dépecé » et son cœur promené par la ville (p. 89).

A Paris, la garde républicaine en pleine révolte, et s'assemblant chaque soir à la Bourse du Travail (p. 29) ; la C. G. T., reine de la rue, dirigeant l'émeute, et publiant des listes de proscriptions ; M. Briand, garde des sceaux (Barentin), condamné à mort et hué le 23 juin « à périr de honte et de rage », au point que M. Mandel (Passeret) qui l'accompagne en meurt de saisissement le soir même (p. 46). M. Lépine, préfet de police (Crosne), condamné à mort, et en fuite ; M. de Selves, préfet de la Seine (Berthier), condamné à mort et exécuté, traîné dans les rues, meurtri de coups et d'injures, éventré enfin, sa tête coupée, son cœur arraché et promené par la ville derrière sa tête, dans un bouquet d'œillets blancs (p. 60 et s.) ; et son beau-père, de même ; et M. Chérioux, président du Conseil municipal, de même ; et plusieurs autres, de même.

A la Chambre, les votes de la majorité contraints, en pleine séance, à force ouverte, tous les jours, par les cris et les menaces de quelques centaines d'individus enrôlés par la C. G. T., ayant M. Pataud pour chef de claque, une quinzaine d'unifiés pour patrons, et dénommés : « le Peuple » (chap. II, p. 45 et s.).

Voilà quelques-uns des « petits faits » ; je ne parle

pas des gros, Réveillon, la Bastille, les journées d'octobre. On avouera que des faits divers de cette taille font pâlir leur premier Paris philosophique, les débats de l'Assemblée ; Taine a cru pouvoir les mettre en première page. M. Aulard a plus de principes : il n'en dit mot dans son *Histoire Politique*, même en quatrième ; comme les philosophes d'alors, il ferme la porte du temple à la grande clameur du dehors, la fenêtre à la lueur des châteaux qui brûlent et à la parade des têtes coupées : faits divers que tout cela, contingences ; c'est aux « lumières » de la philosophie qu'il travaille, pas au grand jour du monde réel ; et c'est son droit. Il y a là moins un parti-pris de sentiment qu'une méthode et un sujet, qui méritaient certes d'avoir leur historien ; et il est d'un intérêt historique — nous dirons plus loin pourquoi — d'établir la version officielle du Jacobinisme.

Mais enfin il ne s'ensuit pas que son histoire réelle soit à négliger ; et c'est bien, comme l'a vu Taine, dans les contingences et dans les faits qu'il faut aller chercher cette histoire-là.

III

La méthode de Taine

Il y a, dans l'érudition de Taine, d'énormes lacunes. Prenant au hasard et sans méthode, il a souvent laissé le meilleur. Tel est le second grief de M. Aulard. Il le présente, pour les sources d'archives, sous une forme saisissante, qui consiste à compter les cartons cités par Taine dans chaque série de l'inventaire, et à retrancher ce nombre du total des cartons de la série : la différence donne la mesure, — j'allais dire le coefficient, — de la paresse de Taine. Ainsi dans le tome I de la *Révolution*, Taine a vu 3 cartons de la série D XIX, sur 103 ! 3 de D XXIX, sur 94 ! 37 (1) de F^7, sur 92 proposés !

C'est là un procédé fort simple et d'un grand effet assurément. Nous y renoncerons cependant pour plusieurs raisons : d'abord il suppose que Taine n'a vu que ce qu'il cite, et ce n'est pas vrai : ainsi M. Aulard lui-même nous dit (p. 38) qu'il utilise dans l'*Ancien régime* 8 cartons de D XIX : il en avait donc vu, lorsqu'il rédigea la *Révolution*, plus qu'il n'en cite dans ce livre, 3. Qu'on me pardonne cette niaiserie : le contenu des cartons est très variable, on trouve rarement à prendre partout. Par exemple : si

(1) Et non 36, comme le dit M. Aulard, qui a oublié de compter F^7 3239 cité par Taine, p. 442. Il a oublié aussi H 942, cité p. 1 et p. 75.

Taine, dans *l'Anarchie spontanée*, cite surtout H 1453 et 274, et pas les 1800 autres cartons de la série H, c'est qu'il trouve dans le premier les listes des émeutes de 1789, dressées par les intendants sur l'ordre du ministère, dossier bien utile pour un travail d'ensemble, et sans analogue ailleurs ; dans le second, le dossier des troubles de Provence, qu'il raconte en détail, à titre d'échantillon, — autre cas unique.

Qui oserait, grand Dieu, traverser la cour de l'hôtel Soubise, si l'on ne pouvait toucher à une série sans en ouvrir, voire en citer tous les cartons — tel un restaurant, où il faudrait avaler tous les plats du jour, ou s'en aller à jeun ? Les gros mangeurs comme Taine — 50 cartons cités plus de 200 fois dans le seul livre de la Constituante, — feraient encore figure ; mais que deviendraient les petits estomacs comme M. Aulard, qui n'en cite, à période égale, dans son *Histoire Politique*, que neuf (1), deux de la série C — sur 563 ! 4 de D IV — sur 72 ! 1 de D XXIX *bis* — sur 44 ! 2 de T — sur 982 ! et rien de F^IC III qu'il reproche à Taine de ne pas citer — rien de H, de F^7, de D XIX, qu'il lui reproche de citer trop peu...

N'insistons pas : ni Taine, ni M. Aulard n'ont épuisé leurs sources ; comment le faire, quand le sujet est aussi vaste ? Et à quoi bon le faire à Paris, quand on ignore les fonds de province ? Il ne peut s'agir que d'un choix. Voyons dans quel esprit chacun a fait le sien ; essayons de comprendre les intentions, plus que de compter les références ; aussi bien l'antithèse est-elle facile et suggestive ; et traitant le

(1) M. Aulard cite 29 pièces d'archives. Taine 430 pièces, fonds, ou séries de pièces.

même sujet — l'histoire de l'esprit public — Taine et M. Aulard semblent s'être donné le mot pour puiser à des sources différentes.

On peut dire, en général, que Taine cherche les témoignages personnels et privés, écarte le plus qu'il peut les relations officielles et les pièces de propagande, tout ce qui est écrit pour le public (1). M. Aulard à l'inverse.

Prenons par exemple la période de la Constituante (Taine, *Révolution*, t. I. — Aulard, *Hist. polit.*, chap. I-VII). Taine cite une cinquantaine de mémoires — à peu près tout ce qui avait paru de son temps — et une trentaine d'ouvrages de seconde main ; il a vu aux archives 49 cartons et un registre : les correspondances d'administrateurs — ceux de l'ancien régime, intendants, commandants militaires (H, F[7], KK[1105]) — ceux du nouveau, administrateurs de départements, de districts (F[7]); une enquête judiciaire (Y) ; quelques pièces des comités de la Constituante (D XIX, XXIX) ; en fait de journaux, deux seulement, les deux grandes feuilles modérées, l'une de droite, l'autre de gauche, le *Mercure* et le *Moniteur* — journaux de nouvelles plus que de principes, où il cherche des faits plus que des doctrines. Il écarte en bloc les journaux patriotes, et dit pourquoi : l'historien n'y trouve rien à prendre — « à peine s'il y rencontre un fait, un détail instructif, un document qui évoque devant ses yeux une physionomie individuelle... », rien que « des généralités sans substance » (2). Et de même, il néglige la masse des pamphlets (Bibl. Nat. Lb 27, 39, 40, etc.) et en général tout ce qui vise

(1) *Révolution*, I, préface.
(2) *Ibid*, II, p. 21.

l'opinion ou s'en inquiète, procès-verbaux officiels ou officieux avec leurs réticences calculées (séries C, élections, F^ic III, séances des districts, etc. (1), Barère et le Hodey), cahiers, pétitions, adresses, avec leur enthousiasme de style.

Telles sont les règles de l'enquête, et de là ses résultats. Taine comprend son rôle d'historien en juge d'instruction. Il choisit, questionne, confronte des témoins ; il refait l'enquête du grand procès dont on ne connaissait guère avant lui que la défense ou le réquisitoire. C'est une nouveauté ; personne n'avait cité autant de témoins ni interrogé avec cette précision. Et c'est un progrès : car ces témoins, auteurs de mémoires ou correspondants de ministres, sont bons en général, écrivant pour leur compte personnel ou pour renseigner un chef, non pour ameuter un public ; la plupart gens d'expérience et bien élevés, voyant juste et racontant bien, sans grossir par effarement ni fausser par calcul.

De là un procès-verbal précis et animé, d'autant plus saisissant qu'il est rédigé avec cette évidente bonne foi qui est le trait saillant du caractère de Taine.

Et pourtant cette enquête bien menée reste en défaut sur un point : le crime est avéré, — l'assassin signalé, — mais le motif, les moyens même demeurent obscurs. Les figures, les scènes sont évoquées, on sait avec quelle netteté, quel luxe de détails et de

(1) Cette série contient en outre des cartons intitulés « correspondance » : mais je pense que c'est sur leur titre et celui de la série esprit public) que M. Aulard, qui d'ailleurs ne s'en est pas servi lui-même, reproche à Taine de les avoir négligés : ce ne sont, avant 93 au moins, que les plus sèches des correspondances officielles, lettres d'envois, notifications d'élections, etc.

preuves, quelle sobriété de commentaires ; et pourtant, contre la règle, on n'en est que plus dérouté. Dès le début, la Révolution apparaît comme une crise de folie sans exemple et sans objet ; aucune proportion entre les causes d'ordre général et banal qui ouvrent les chapitres, et les faits étranges et précis qui suivent : l'explosion de sauvagerie de 89, — les meurtres hideux de MM. Berthier, de Belzunce, Huez, et de tant d'autres, — la tyrannie inconcevable du Palais-Royal, — le grand vertige de la Constituante, — et plus tard l'enfer de 1792 à 1795, dont Taine fait un si poignant tableau : ce beau royaume si parfaitement civilisé, cette génération si supérieure à la nôtre en fait de goût, de culture, de politesse au sens large et ancien du mot ; ce siècle, dont le nôtre se dispute les débris et copie gauchement les moindres reliques comme les barbares ceux de la Rome impériale, s'abîmant tout à coup, — en quelques mois, — dans le sang et la brutalité, sous la tyrannie stupide du Caliban jacobin. On ne sait que penser d'une telle lecture ; on n'ose douter, car enfin les faits sont là, précis, nombreux, accablants. Mais on ne comprend pas.

Et de là les critiques ; elles portent moins sur le fait que sur l'explication, et s'attaquent aux vraisemblances plus qu'aux preuves : La *Révolution* de Taine, dit M. Seignobos, c'est « la peinture d'un duel où l'on aurait effacé l'un des adversaires, ce qui donne à l'autre l'aspect d'un fou (1) », — ou encore, reprend M. Aulard (p. 179, 30), une description de Paris pendant le siège, sans les Prussiens.

1 *Histoire de la littérature française* de Pettit de Julleville, VIII, p. 277.

Critique judicieuse, je crois, mais applicable à bien d'autres qu'à Taine, et qui tient en général au sujet qu'il traite : l'histoire politique de la démocratie révolutionnaire. Ce sujet présente, en effet, des difficultés d'un ordre spécial, dont il faut tenir compte.

On peut dire que l'histoire d'un régime d'opinion donne matière à deux sortes d'enquête.

La première portera sur l'état légal, sur les principes avoués, les programmes affichés, l'histoire *officielle*, mot né avec la démocratie et pour son usage. Il n'est pas d'étude plus facile, on voit pourquoi : nous sommes ici devant la scène, dans ce théâtre politique où tout est monté pour être bien vu, compris et approuvé de « la nouvelle reine du monde », comme on dit en 89, l'opinion. Le but de chaque personnage politique est de se faire applaudir, et son premier soin de se faire voir, de bien mettre en valeur le rôle qu'il s'est donné. Rien de plus aisé, dès lors, que de décrire ce rôle, de noter les paroles et les attitudes du personnage. Voilà pourquoi tant de gens écrivent sur la Révolution, qui n'ont pas la première notion du métier d'historien. La démocratie officielle est en histoire ce que la ronde bosse ou le motif d'atelier sont dans la peinture : le modèle bien drapé, bien éclairé, bien stylé, devant lequel peut s'asseoir et s'escrimer le premier venu.

Seuls les gens de métier sont capables de saisir au vol le geste, la démarche et la silhouette du passant qui ne songe pas à eux ; et c'est pourquoi l'histoire politique de l'ancien régime, du temps où l'opinion n'était pas sur le trône, et la source du pouvoir ailleurs, est bien plus délicate. C'est ici seulement que nous sommes sur le vrai terrain de la critique ordi-

naire, dans l'ordre des sujets qui lui conviennent.

Mais il est une troisième sorte d'étude politique, un troisième genre de recherches, plus difficile encore : celle qui porte non sur la façade et l'histoire officielle, mais sur la pratique et l'histoire réelle de la démocratie. Ce travail-là dépasse les moyens de la critique ordinaire, comme le premier restait au-dessous d'elle, et pour la même raison : il s'agit toujours du théâtre monté devant l'opinion, mais des coulisses au lieu de la scène; et comme nous trouvions tout à l'heure un parti-pris d'ostentation, nous nous heurtons maintenant à un parti-pris de discrétion. Nous avions trop de documents tout à l'heure, ici nous n'en avons plus. C'est l'effet naturel d'une situation générale, nullement d'un complot, de je ne sais quel secret convenu et juré. Si l'on veut connaître un pouvoir démocratique comme il est, et non plus comme il veut qu'on le voie, ce n'est évidemment pas à lui qu'il faudra le demander ; tenant tout de l'opinion, il est naturel qu'il ait ses moyens, sa vie et son travail intérieurs, qu'il cache à l'opinion ; mais c'est encore moins aux profanes, aux adversaires. Il n'existe pas de moyens réguliers, de sources directes, dans une enquête de ce genre. Entre les « frères et amis » qui ne disent rien, et les profanes qui ne savent rien, l'histoire en est réduite aux inductions et aux conjectures.

Et voilà ce que Taine n'a pas vu. Sans doute il n'est pas homme à se contenter de l'histoire officielle, mais il croit pouvoir faire l'autre avec les moyens ordinaires : en choisissant et suivant des guides honnêtes. Or cela ne suffit plus ici. En fait d'histoire de l'opinion, les guides honnêtes sont toujours des

guides ignorants. Il est, dans le jeu de la démocratie, tout un ordre de faits qui restent, par leur nature même, inconnus des chroniqueurs et dissimulés des avertis (1).

Voyez plutôt les témoins de Taine, tous ces intendants, commandants de provinces, évêques, notables de tous degrés ; ils assistent à la Révolution, ils n'y comprennent rien. Ils notent les faits : les ressorts, les moyens leur échappent. A les entendre, la cause des troubles est « l'effervescence », l'auteur « le peuple », le but « la subversion générale ». Taine parlera d'après eux d' « anarchie spontanée », autant d'aveux d'ignorance. De telles sources on peut tirer une bonne histoire *de fait*, montrant les actes extérieurs et les effets de la démocratie, mais rien au delà. Malgré le nombre des témoins et la précision des détails, cette histoire matériellement exacte est une énigme morale, et la critique de M. Aulard reste vraie.

Elle tient, on le voit, à des causes générales : rien d'étonnant dès lors si M. Aulard n'est pas le premier à la faire, ni Taine le seul à y prêter. Dix ans avant les *Origines*. Quinet se plaint déjà des auteurs qui donnent à la Révolution l'aspect d'une bataille sans armée ennemie : « Il resterait en rase campagne une armée qui s'élancerait avec fureur contre des nuages de poussière, et combien de meurtres se commettraient dans cette mêlée ! Ce serait la démence d'Ajax (2). » C'est l'idée, l'image même, de M. Aulard.

(1) Cf. Bryce, *The American Commonwealth*, 1907, II, p. 3 et 4. Ostrogorski, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, 1903, I, préface.

(2) *Révolution*, 1865, I, p. 11.

Elle s'applique, en effet, à toute une classe d'historiens dont Taine n'a fait, en somme, que reprendre en grand la méthode et résumer les œuvres, aux historiens *de fait*, pourrait-on dire, Sauzay, Mortimer-Ternaux, plus tard Victor Pierre, Sciout et derrière eux la foule des érudits de province, gens savants, précis, un peu timides, qui cherchent avant tout la vérité matérielle, sans se mettre en peine des vraisemblances morales. Il en est de ceux-là comme des témoins du temps. Ils ont bien regardé, honnêtement raconté. Ils n'ont pas compris.

Ainsi, Taine n'est pas le seul coupable. Et pourtant il devait être le seul attaqué, et voici pourquoi : comme les historiens à grandes vues de l'école de Michelet, il embrasse la Révolution entière, prend le phénomène révolutionnaire en lui-même ; et, en même temps, il va au fait, aux sources, nomme, compte et cite, comme les historiens de fait, — entreprise énorme, qu'il était le premier à tenter. Il était donc naturel que le monstre lui apparût sous un aspect nouveau. Le premier, il le voyait d'ensemble et en même temps le voyait bien, nettement, sans voile d'ignorance ou de complaisance, avec ses formes imprévues, ses proportions étranges, qui échappent à l'histoire philosophique et dépassent l'histoire locale. Le premier, il a dégagé du fatras des archives et des monographies et mis en pleine lumière le mystère de ce temps : je veux dire l'apparition, la victoire et le règne, de la Nation Jacobine, « Philosophe », « sans-culotte », « Patriote », peu importe le nom de ce « peuple politique », dit-il si bien, qui n'est ni un complot, ni un parti, ni l'élite, ni le nombre, ni même, à proprement parler, une secte :

où serait sa foi ? Il prétend justement s'en passer, et change tous les six mois de pontifes et de dogmes.

Taine s'attache à l'histoire de la société Jacobine, de cette étrange Petite Cité, qui naît au sein de la grande, y croît, y domine enfin, et pourtant n'a rien de ses mœurs, de ses lois, de ses intérêts, de ses croyances. Il suit pas à pas le Petit Peuple, raconte ses premières armes, au printemps de 89, ses premières batailles, le 14 juillet, le 6 octobre, sa victoire sur le roi, sa mainmise sur l'assemblée, puis sa lutte incessante, en 91 et 92, pour réduire et dominer l'opinion normale, le grand peuple, désorienté, désagrégé par système l'année précédente, et maintenu de force dans cet état de dissolution par la constitution de 1791, grande machine abstraite qui entrave toute action normale, sans pouvoir fonctionner elle-même. Cette conquête du grand peuple par le petit est une curieuse et délicate opération, cent fois tentée, cent fois manquée, réussie enfin, qui fait penser au travail des Lilliputiens ficelant Gulliver endormi. Rien de savant, de compliqué, comme la disposition, autour des masses inconscientes, de ce que M. Aulard appelle si bien « le filet (1) » : c'est-à-dire le réseau centralisé des sociétés populaires, des sociétés de pensée d'abord, nerf et ressort du régime ; puis, à côté d'elles, de tout un arsenal d'instruments bizarres, imaginés et fabriqués pour leur usage exprès ; instruments électoraux d'abord : corps communaux, sections et sociétés sectionnaires, comités centraux de sections ; administratifs : comités de surveillance, agents nationaux ; judiciaires : tribunaux révolution-

(1) *Hist. Polit.*, p. 352.

naires ; militaires : garde nationale, armée révolutionnaire ; lois enfin, dont la plus fameuse est cette loi des suspects, le code de la délation patriotique, si bien faite exprès pour les Sociétés, que l'opinion ne sépare pas son sort du leur, quand l'opinion ressuscita, après Thermidor.

De temps en temps la bête, d'instinct et au hasard, rue, se débat, menace de tout casser : l'art est de manœuvrer de telle sorte que chaque effort resserre les mailles. Et on y parvient. Le « grand-œuvre », comme dit le Petit Peuple en 89, s'accomplit. La victime est à terre enfin, garrottée, muselée, hors d'état de remuer, même de geindre. Le Petit Peuple s'asseoit alors en maître sur le grand corps gisant, et la saignée commence. C'est le gouvernement révolutionnaire, le règne officiel, déclaré, des Sociétés de pensée, de la Philosophie, de l'Humanité, des Hommes Libres, de la cité nouvelle.

A le voir ainsi à découvert, au grand jour, sans le masque anonyme qu'il n'a jamais quitté jusque-là, ce Petit Peuple est bien la plus étrange des apparitions. Il a une physionomie, un langage, des armes même et un costume, un culte, des idoles, des mœurs politiques enfin, tout à fait à lui, sans analogue dans l'expérience humaine. Taine observe et note tout cela sur le vif, avec la précision et la surprise d'un voyageur débarqué dans une île inconnue. Il nous a fait voir le Petit Peuple, ce que personne n'avait su faire avant lui, les uns faute de voir d'ensemble, les autres de regarder de près ; et c'est par là que son œuvre fut une révélation, et marque une grande étape dans l'histoire révolutionnaire.

Sans doute ce n'est qu'une étape et nous ne pou-

vons en rester sur notre surprise. Comment le Petit Peuple est-il venu au monde et au pouvoir ? — Comment se produit un prodige moral comme Châlier, Lebon, Saint-Just ? — un miracle politique comme le régime de 93, ce « despotisme de la liberté », disait si bien Marat ? Voilà ce qui reste à savoir, et que pas un des auteurs de Taine, pas même le clairvoyant Mallet du Pan, ni le savant Mortimer-Ternaux, ne dit, nous avons vu pourquoi. Taine a-t-il été plus loin qu'eux, et résolu le problème ? On en peut douter. Reconnaissons du moins qu'il l'a posé le premier, écartant par le fait même les solutions admises jusqu'à lui, qui allaient à le nier, bien plus qu'à le résoudre. Elles se rattachent toutes à l'une ou l'autre de ces deux grandes thèses que l'on peut appeler *la thèse des circonstances*, — celle des amis de la Révolution, — *la thèse du complot*, chère à ses adversaires. Examinons-les.

IV

La thèse des circonstances

Ce n'est pas la Révolution qui a « commencé » ; elle n'a jamais agi que sous le coup de circonstances extérieures qu'elle ne pouvait même prévoir ; telle est la thèse de tous ses défenseurs. Elle tend à prouver : 1° que les idées, les sentiments des hommes de 93 n'ont rien en eux-mêmes d'anormal ; que si leurs actes nous choquent, c'est que nous oublions leurs périls, « les circonstances » ; et qu'à leur place tout homme de sens et de cœur eût agi comme eux ; 2° que des sentiments si naturels ne peuvent être que des sentiments répandus, et que le terrorisme est le fait, non d'une minorité, mais de la France entière.

Or Taine ne dit rien de ces circonstances qui expliquent tout : comment s'étonner que son livre soit une énigme ? M. Aulard, au contraire, a poussé cette thèse nécessaire plus loin que personne, et lui donne une rallonge, dite des « circonstances de guerre », qui permet à l'apologie d'atteindre jusqu'aux derniers actes de la Terreur. On voit ainsi que l'invasion prussienne causa le massacre des prêtres de l'Abbaye ; que les victoires de la Rochejacquelein firent guillotiner la Gironde ; la trahison de Dumouriez consacrer la délation et fonder des comités de surveillance, etc. Bref, à lire M. Aulard, le gouver-

nement révolutionnaire ne serait qu'un gouvernail de fortune dans une tempête, « un expédient de guerre ».

C'est, je crois, lui faire injure, — oublier qu'il a son principe, comme la plus légitime des monarchies, le plus légal des Parlements, — bien mieux qu'il est par excellence le régime des principes, et que le moindre de ses agents les cite à tout propos, comme un bon musulman son Koran. Rappelons, en quelques mots, ce *Credo* de la liberté.

La Révolution, c'est l'affranchissement, puis la victoire et l'avènement du vrai souverain, le peuple. Esclave sous l'ancien régime, il brise ses fers le 14 juillet 1789 ; puis il « s'éclaire », prend conscience de ses droits, d'abord posés par la déclaration, puis faussés par une constitution bourgeoise et monarchique ; enfin, il triomphe et règne, en fait depuis le 10 août 1792, en droit depuis le 10 octobre 1793 (1). Alors est officiellement établi le gouvernement dit révolutionnaire : ajournement de l'Etat « constitué », maintien de l'Etat « constituant », c'est-à-dire du règne direct du peuple sur le peuple, en attendant la « constitution » de pouvoirs légaux. Le caractère de ce régime, dit bien M. Aulard, c'est la confusion des pouvoirs ; et la raison de cette confusion, qu'il ne dit pas, c'est qu'ils restent aux mains de leur commun maître, le peuple. Tel est en deux mots le principe du gouvernement révolutionnaire. C'est, on le voit, celui d'un régime nouveau, la démocratie pure — *directe*, dit Taine — qui garde au peuple l'usage de sa souveraineté, à la différence du régime représentatif,

(1) *Hist. Polit.*, p. 313-314.

qui la lui prend à bail, du régime d'autorité qui la lui ôte.

Voici maintenant le principe de la Terreur, qui est une suite du premier : si simple en théorie, la démocratie pure l'est moins en fait. Car le peuple ne peut administrer ni gouverner dans le détail. Il faut bien garder quelque chose, au moins la charpente matérielle sinon l'esprit, d'un régime constitué, des députés, des fonctionnaires, pour faire aller la machine administrative. Mais s'il ne peut se passer de gouvernants, le peuple peut du moins garder l'œil et la main sur eux, le droit de les changer quand il lui plaît, le moyen de les « terroriser » sans cesse.

Et tel est le rôle des Sociétés populaires. Elles sont « l'œil du peuple (1) ». Leur fonction est la surveillance, et leur moyen la terreur « Dès leur institution, les Sociétés populaires ont été les surveillantes des autorités constituées et du gouvernement même ; et c'est cette surveillance qui constitue la liberté ; car le peuple ne pouvant être toujours réuni dans les assemblées primaires, s'est disséminé dans les sociétés partielles, afin d'avoir l'œil ouvert sur les dépositaires du pouvoir. Voilà le caractère constitutif des sociétés populaires (2) », et le principe de la Terreur.

Les sociétés sont, aux yeux des tenants du nouveau régime, le peuple même. « Le souverain est immédiatement dans les sociétés populaires », disent les Jacobins de Lyon (3) ; « vous attaquer en masse, c'est l'attaquer lui-même », disent ceux de Paris (4).

(1) *Moniteur*, Convention, 14 oct. 94.
(2) *Ibid.*, Jacobins, 16 oct.
(3) *Ibid.*, Convent., 28 sept. 1794, lettres de Charlier et de Pocholle.
(4) *Ibid.*, Jacobins, 2 oct.

En elles réside le « pouvoir constituant » par excellence, et c'est justement pourquoi Le Chapelier demande leur suppression en septembre 1791. Elles ont, dit-il, fait la Révolution, renversé le Despotisme ; mais une fois la constitution votée, le règne de la loi établi, elles n'ont plus de raison d'être, leur tâche est finie. « Les faits montrent, dit M. Aulard (1), que l'organisation jacobine ne fut pas l'organisation d'un parti, mais celle de toute la France révolutionnaire. » Les faits le montrent, et aussi le simple bon sens : une fois admis que le peuple doit régner par lui-même, comment le ferait-il s'il ne délibère et ne vote sans cesse ? et voilà fondées, à la place d'assemblées électorales et temporaires, des sociétés délibérantes et permanentes, et ce qui s'ensuit : une correspondance qui transmette les opinions, un Centre qui les recueille — la société-mère. C'est l'organisation Jacobine, ou si l'on veut le « Caucus » de Birmingham, la « Machine » américaine, notre Grand-Orient, nos cercles d'Union républicaine, notre C. G. T., ou telle autre société d'égaux, philosophique, politique, ouvrière, appliquant dans son sein, à un peuple d'adeptes, les principes de la démocratie pure, comme la Société jacobine prétendit les appliquer à la France entière en 1793. Cela va de soi, et l'organisation résulte si naturellement du principe, qu'on se dispense en général de la décrire. Ni Taine ni M. Aulard n'y ont songé. Qui dit souveraineté directe du peuple, démocratie pure, dit réseau de sociétés permanentes. On ne voit pas comment non le règne, mais l'être même du Souverain serait

1) *Taine historien*, p. 126.

possible sans elles, comment il pourrait prendre conscience de soi. Il n'est de peuple souverain, à proprement parler, que là. La démocratie pure est le régime des sociétés, comme la démocratie parlementaire est celui des assemblées.

Tels sont « les principes », indépendants, on le voit, de toutes circonstances, de guerre ou autres. Et c'est d'eux et non des circonstances que procèdent les effrayants attributs du nouveau règne : le droit sans limites sur les vies et les biens, le cumul de tous les pouvoirs dans les mêmes mains. On voit comment : grâce à la surveillance active des sociétés, le souverain lui-même reste « debout » — c'est le terme consacré — derrière ses élus, au lieu d'abdiquer entre leurs mains, sous la garantie de la loi, comme il le fait sous un régime constitué. Il suit de là que ceux-ci ne sont plus des « représentants » aux pouvoirs assurés, mais limités par la loi ; ce sont des agents directs, des « présidents du peuple », surveillés pas à pas, renvoyés demain peut-être — mais pour cette raison même dieux aujourd'hui, forts de tout le droit du peuple, qui n'a pas de bornes. Leur pouvoir sur les autres est sans limites et sans appel, justement parce qu'il est sans garantie pour eux, et ne se distingue pas du pouvoir même du Peuple qui les tient à la lisière. Ils restent dans la main du maître ; dès lors, pas de lois, pas de principes à opposer à leurs arrêts : ce sont les arrêts du peuple même ; or le peuple est la loi vivante, le juge de la justice (1).

De là le sens très précis du mot *Révolutionnaire*,

(1) *Contrat social*, éd. Dreyfus, p. 289. — Cf. Taine, *Rév.* II, p. 26-27.

mot « plus funeste à l'humanité que celui de Trinité ou d'Eucharistie », dit Riouffe (1) — mot doué d' « une puissance magique », dit Mallet du Pan (2) ; est dit *révolutionnaire* tout acte, tout arrêt, qui émane directement du souverain, — et tous ceux du régime social ont ce caractère. Ils sont, par le fait même, au-dessus de toute loi, de toute justice, de toute morale reçue.

Et c'est ainsi qu'il est des lois *révolutionnaires* qui violent les premières règles de la jurisprudence, sur l'effet rétroactif par exemple, les droits et les libertés les plus élémentaires ; des massacres *révolutionnaires* et dès lors légitimes ; des armées *révolutionnaires* qui ont comme telles le droit d'entrer chez les particuliers, d'y faire et d'y prendre ce qu'elles veulent ; une police *révolutionnaire* qui ouvre les lettres, ordonne et paye la délation ; une guerre *révolutionnaire* qui est au-dessus du droit des gens ; une justice *révolutionnaire* qui se passe de défense, de témoins, d'instruction, d'appel : à quoi bon tout cela ? le peuple juge — ou du moins surveille les juges — dès lors tout est bien. Au début, le souverain opérait lui-même. Après les massacres de Septembre, il prend des commis ; telle est, d'après Danton, son promoteur, la raison d'être du tribunal révolutionnaire ; il doit « suppléer au tribunal suprême de la Vengeance du peuple » et s'il avait existé, les massacres des prisons n'auraient pas eu lieu : Maillard eût inutilement doublé Fouquier (3).

En somme, le gouvernement révolutionnaire,

(1) Préface des *Mém.*, p. VII.
(2) *Mém.*, II, 2.
(3) *Moniteur*, Convention, 10 mars 1793.

c'est-à-dire le régime social, institue le règne personnel du dieu-peuple. Et cette incarnation a pour effet de fonder une morale nouvelle qui demande non si un acte est bon ou mauvais, mais s'il est révolutionnaire ou non, c'est-à-dire conforme ou non à la volonté présente et agissante du dieu. C'est cette orthodoxie sociale que nos Jacobins appellent en 93 le « Patriotisme », les « Caucusmen » anglais la « Conformité », les Américains la « Régularité (1) ».

La France eut ainsi, en 1793 et 1794, ses quelques mois de théocratie politique, consacrée officiellement par le décret de la Convention qui met la Vertu à l'ordre du jour — entendez la Vertu nouvelle, c'est-à-dire le culte de la Volonté Générale, de l'orthodoxie sociale. Mais le public, insuffisamment « éclairé », comprit mal ; et rien n'est curieux comme les méprises des profanes à l'endroit de cette vertu, et les efforts des docteurs de la nouvelle loi, pour redresser leurs ouailles. Il faut lire par exemple le discours indigné de Robespierre aux Jacobins, le 9 juillet 1794 : croirait-on qu'un comité révolutionnaire a pris texte du décret de la Convention, pour coffrer les ivrognes, un jour de fête ? — Contre-sens moral dont l'effet prouve assez la sottise : car on a vu ce jour-là les bons républicains en prison, les mauvais en liberté. Et c'est ainsi, poursuit l'orateur, que « les scélérats... ne voient dans les nobles que des cultivateurs paisibles, de bons maris, et ils ne s'informent pas s'ils sont amis de la justice et du Peuple ». Comme si ces « vertus privées », si fort vantées par la réaction, avaient, en elles-mêmes, une valeur ! comme si

(1) Cf. Ostrogorski, *la Démocratie.*

même elles pouvaient exister, sans « Vertus publiques » — c'est-à-dire sans orthodoxie jacobine ! « Un homme qui manque de vertus publiques ne peut avoir de vertus privées ». Et réciproquement, « le crime ne saurait exister, là où se trouve l'amour de la République », écrit Bernard de Saintes (1). Ainsi l'antithèse était complète entre les deux morales. Qui sert le nouveau dieu, le Peuple Jacobin, est vertueux, par le fait; qui le combat, criminel.

Thermidor vint briser dans son plein l'essor de la mystique nouvelle, comme il parut le jour où Tallien, à la tribune de la Convention, osa lancer ce blasphème : « Que m'importe qu'un homme soit né noble, s'il se conduit bien ? que me fait la qualité de plébéien, si c'est un fripon (2) ? » On vit les deux morales — la révolutionnaire et l'ancienne — aux prises, d'étrange façon, lors des procès des terroristes : d'après laquelle devait-on les juger ? Grand embarras pour les juges : quelquefois la morale sociale prenait le dessus, par exemple dans le procès de Carrier ; tous ses acolytes, sauf deux, furent acquittés : ils avaient volé, pillé, assassiné — mais révolutionnairement — dès lors innocemment. Fouquier lui-même faillit avoir la même chance : moralement coupable, il est révolutionnairement innocent. Mais la salle se révolta, le président Liger de Verdigny en référa au comité de Salut Public, qui répondit en parlant d'intentions « mauvaises », au lieu de « contre-révolutionnaires » — c'était rendre ses droits à la vieille morale, et signer l'arrêt de mort de l'accusé (3).

(1) Arm. Lods, *Bernard de Saintes*, 1888, p. 85.
(2) *Moniteur*, Convention, 19 août 1794.
(3) Lenôtre, *Tribunal révolutionnaire*, p. 350.

Voit-on maintenant quelle arme terrible le régime social met aux mains de ses agents ? Elle est l'œuvre des seuls Principes. Est-il vrai, comme le croit M. Aulard, que les circonstances justifient toutes les lois, tous les actes révolutionnaires ? On peut le soutenir, mais c'est une autre question. Ce que nous affirmons ici est que l'idée même de loi, d'acte révolutionnaires au sens précis de 93 — c'est-à-dire de loi, d'acte légitimes, et pourtant violant toutes les règles de droit et de morale les plus élémentaires — ne serait pas née, sans le principe de la souveraineté directe et le régime qui en dérive : le régime social. Au demeurant, l'effet le prouve : les gouvernants de 93 ne sont pas les seuls qui aient eu sur les bras la guerre civile et la guerre étrangère ; ils sont les seuls qui aient mis la Terreur à l'ordre du jour et la guillotine en permanence.

Il ne faut pas ici parler d' « excès » : son principe admis, le terrorisme est légitime et normal, et le premier acte illégal de la Révolution est le 9 thermidor ; pas non plus de « circonstances » : les circonstances rendent compte d'un acte, d'un accident, non d'un dogme, d'une foi, d'une morale nouvelle.

Et nous sommes bien en présence d'un dogme : l'avènement d'un nouveau Messie, — l'intervention sensible, actuelle, dans notre monde contingent, d'un être absolu, dont la volonté est supérieure à toute justice, dont la défense justifie toute fraude et toute violence : le Peuple, nos libre-penseurs disent la Démocratie. Cette incarnation n'est ni une chimère intellectuelle, — le règne du Terrorisme l'a prouvé, — ni une fiction légale, pratiquement limitée par la loi : c'est une réalité concrète agissante, et c'est sur le

fait même de cette « présence réelle » du dieu que sont fondés la morale et le droit nouveau : les pouvoirs sont illimités et confondus sous ce régime, parce que l'incarnation du dieu est actuelle et complète ; et l'incarnation est complète, parce que ce sont les sociétés permanentes qui gouvernent.

Telle est la question préalable des principes et du régime. Les tenants de la thèse des circonstances passent à côté sans la voir : c'est peut-être qu'ils sont eux-mêmes citoyens de la Petite Cité, adeptes des Sociétés de pensée, le séminaire de la religion nouvelle, où le principe de la souveraineté directe se trouve chez lui et ne fait de question pour personne. Comme tous les croyants, ils prennent pour acquis et nécessaires les fondements de leur foi.

Est-il besoin de dire qu'un profane comme Taine n'en pouvait juger de même, et que, dans la tempête de 93, c'est le navire et ses étranges manœuvres, bien plus que les vagues et les récifs, qui devaient fixer son regard ? On ne peut l'en blâmer, car rien de ce qui nous vient de la Petite Cité n'est de niveau avec la nôtre. C'est un monde à part, qui a son principe, sa morale, son histoire à lui ; et rien ne prouve que le régime et les lois de ce monde-là soient faits pour le nôtre ; l'expérience de 93 — la seule tentée jusqu'ici — semble même indiquer le contraire.

V

La thèse du complot

Car il est un fait aussi certain que le principe est clair : c'est la distinction si haut qu'on remonte, puis la divergence, puis le conflit, entre le Peuple Souverain des Sociétés, et le peuple — entre la France révolutionnaire de M. Aulard, et la France tout court. Les sociétés populaires, cet organe essentiel de la démocratie pure, ne sont pas le peuple, — telle est la vérité qui éclate en Thermidor. Malgré les savantes équivoques de la société jacobine, il est avéré qu'elle est une puissance à part, et que cette puissance opprime d'un côté les élus du peuple, la Convention, de l'autre le peuple même.

La Convention : elle désavoue la Terreur. Elle l'a votée, elle ne l'a pas voulue : depuis quatorze mois elle n'est plus maîtresse d'elle-même, et obéit à la Montagne, c'est-à-dire à la minorité jacobine. La Terreur n'est pas son fait, ni les épurations violentes, ni la dictature des comités. Il y a près d'elle une autre puissance, un autre « centre », comme on dit alors, par qui tout cela s'est fait sous son nom, — et c'est le centre social, la clef de voûte du nouveau régime. Thermidor fut son coup de désespoir, la lutte qui suivit son effort de délivrance. Elle est alors, de plus en plus ouvertement, aux prises avec l'ennemi qu'elle n'osait nommer depuis des mois et

qui est le seul et le vrai : la machine sociale. Vive la Convention, dans la rue comme à la tribune, veut dire à bas les Jacobins (1). Il apparaît à tous les yeux que le vaincu de Thermidor n'est ni Robespierre, un nom, ni la Commune de Paris, un instrument, et un instrument usé depuis la chute d'Hébert ; c'est la Terreur, tout un régime, celui des Sociétés, la démocratie directe.

Aussi bien la société-mère vit-elle bientôt se dresser un nouvel ennemi : les sections de Paris elles-mêmes, enfin délivrées de leurs comités de surveillance (19 septembre) ; — car depuis dix-huit mois, la moindre commune était affublée, à l'instar de la Convention, de son petit comité de Salut Public et de Sûreté générale, le comité de Surveillance, formé, soutenu, dirigé par la société locale, comme les grands par la société-mère. La suppression de ces comités fut le Thermidor des petites communes, le signal de la guerre aux sociétés jacobines.

Alors s'impose l'idée sacrilège : les sociétés populaires, — la démocratie même, — ont des tendances, des intérêts, un être à elles, qui ne sont pas ceux du peuple. Où est le peuple en effet, dans l'assemblée électorale où tout le monde entre et vote, ou dans les sociétés, cercles fermés, qui de fait ou de droit se sont toujours recrutées elles-mêmes, depuis la première société philosophique, la première loge, jusqu'au dernier club jacobin ? Or la société n'a-t-elle pas brimé l'assemblée dès le début, sous prétexte d'exclure des traîtres qu'elle seule désignait ? et à la fin, ne l'a-t-elle pas fermée d'office ? n'a-t-elle pas

(1) *Moniteur*, Convention, 19 sept. 94.

dénoncé ceux qui voulaient la rouvrir, fait du terme même de « sectionnaire », — autrement dit électeur, — une accusation, de l'appel au peuple un crime capital ? Et en effet, l'insurrection girondine de juin 93 n'est qu'une révolte de la section contre le club, de l'assemblée électorale encore accessible au public, contre la société de pensée, épurée et fermée.

A vrai dire la tyrannie du Petit Peuple sur le grand est devenue si évidente, que lui-même ne la nie plus. La « disette des sujets » fait son gros souci, le fond de ses correspondances : Couthon écrit de Lyon aux Jacobins, pour demander « 40 bons républicains, sages et probes », « une colonie de patriotes... sur cette terre étrangère » où les patriotes sont « dans une minorité si effrayante (1) » ; même plainte de Strasbourg, où il n'y en a pas quatre, écrit Lacoste — et il y a 6.000 aristocrates à chasser (2) ; de Troyes, où, dit un pur, ils ne sont pas vingt (3) ; de Besançon, où Bernard de Saintes n'en trouve pas assez pour les places (4) ; de Mâcon, Marseille, Grenoble, etc. (5)... Pas une ville que son Club ne dépeigne comme une Sodome, et sur laquelle il n'appelle le feu du ciel — l'armée révolutionnaire et la guillotine. On exécute un village comme un homme : Legot, envoyé par Maignet pour punir le village de Bedouin d'avoir laissé abattre une nuit son arbre de la liberté, écrit à son chef : « Il n'existe pas dans cette commune une étincelle de civisme » — et en conséquence, le coupable ne se trouvant

(1) Melville-Glover, *Collection de jugements*, p. XI.
(2) Wallon, *Représ. en miss.*, IV, p. 193.
(3) Babeau, *Hist. de Troyes*, II, p. 117.
(4) Arm. Lods, *Bernard de Saintes*, p. 17.
(5) Taine, *Origines*, éd. 1907, VIII, p. 52 et suiv.

pas, la commune paya en masse : 63 habitants furent guillotinés ou fusillés, le reste chassé, et le village brûlé tout entier (1).

Aussi bien les purs seraient-ils fâchés d'avoir pour eux le nombre ; ils s'en estimeraient moins purs. On sait le fameux mot de Robespierre que « la vertu est en minorité sur la terre », et quelles tempêtes il souleva après Thermidor (2). « Ceux qui ne sont pas Jacobins ne sont pas tout à fait vertueux », explique Lanot (3). Taine cite d'autres mots de ce genre qui ne sont pas des exceptions, quoi qu'en dise M. Aulard. Cette doctrine du petit nombre des élus est au contraire l'idée de derrière la tête de tout bon Jacobin, et se produit même au grand jour au printemps de 94, après le grand discours de Robespierre sur la Vertu, le 5 février. Il n'est bruit dans les sociétés que d'épurations, d'exclusions ; c'est alors que la société-mère, imitée comme toujours par le gros des filles, refuse l'affiliation aux sociétés fondées depuis le 31 mai. La noblesse jacobine se ferme, la piété jacobine passe de l'apostolat du dehors à l'effort intérieur sur elle-même. C'est le temps du Jansénisme jacobin , comme on dira en Thermidor. Il est alors admis dans la Petite Cité, qu'une société nombreuse ne saurait être une société zélée. Les commissaires de celle de Tournan, envoyés pour épurer le club d'Ozouer-la-Ferrière, en Brie, ne lui font pas d'autre reproche : il est trop nombreux pour être pur (4).

(1) Bonnel, *Les 332 victimes de la Commission d'Orange.*

(2) *Moniteur*, Convention, 14 sept. et 3 oct.

(3) *Ibid.*, 6 nov.

(4) Arch. de Seine-et-Marne, L 737, reg. de la Société d'Ozouer, 10 déc. 1793.

Et en vérité la litanie d'éloges que se font les Jacobins, ne va-t-elle pas dans le même sens ? Ils sont les hussards, les vedettes, les grenadiers, les sapeurs, les colonnes, les boulevards, de la Révolution, — les avant-gardes de la Liberté, — les sentinelles du peuple, — le piédestal des statues de bronze de la Liberté et de l'Egalité, — le tribunal de l'opinion publique, — bref une élite régnante, de leur propre aveu ; — une poignée de tyrans ! traduiront leurs sujets, après la délivrance, — la noblesse du patriotisme, — une aristocratie, — une institution monacale et aristocratique, — une collection d'hommes qui ressemblent aux moines, se choisissant entre eux (1), — la « caste sociétaire (2) ».

*
* *

Mais alors survient le témoin clairvoyant, et derrière lui l'historien de fait, qui constatent l'usurpation d'une minorité, et crient à la fraude. Aussi bien est-ce facile depuis 92. La fiction tombe à mesure que grandit l'écart entre le Peuple Souverain et le peuple. L'oppression est alors, en effet, trop patente, le Petit Peuple trop « épuré », c'est-à-dire trop réduit en nombre et en qualité, trop visiblement embrigadé et dirigé du centre. Et de là le grand haro de Thermidor, qui retentit tout le long du siècle, contre les « conspirateurs » et les « tyrans ». C'est le cri de toutes les victimes du Petit Peuple, et bien naturel : elles ne voient que la main qui les frappe, et donnent un nom propre à chacun des actes, des

(1) *Moniteur*, août-octobre 94.
(2) Arch. nat. AD[I] 91, rapport de Mailhe à la Convention.

rouages de la machine jacobine. Danton est l'homme du massacre des prisons ; Couthon, de ceux de Lyon, Maignet, de ceux d'Orange ; Fouquier paye pour la justice révolutionnaire ; Marat, pour la presse ; Robespierre, pour tout le monde.

De là aussi la thèse du complot. Elle a eu bien des formes, depuis la forme naïve, avec le père Barruel, dont la conspiration de mélodrame va de Voltaire à Babœuf, — jusqu'à la forme savante, qui traite du danger des surenchères et de l'équilibre des partis, — toutes communes en ceci, qu'elles mettent les hommes, les calculs et les talents personnels, au premier plan, et concluent de la tyrannie aux tyrans.

Or c'est là encore une thèse à écarter, après l'enquête de Taine. Celle-là non plus ne tient pas compte de la nature du régime social, et des nouveaux liens qu'il crée, en principe comme en fait. En principe : il n'est plus, sous le règne direct du peuple, d'autorité quelconque, ni de droit comme celle du seigneur, ni de fait et personnelle, comme celle du représentant, qui est encore une autorité, encore « féodale », dit si bien Rousseau. La démocratie pure fait un pas de plus, et fonde le règne du « commissaire », nous disons du « délégué », simple porte-parole du Peuple, qui est au représentant ce que celui-ci était au seigneur. Ecoutons Robespierre : « Apprenez, dit-il, que je ne suis point le défenseur du peuple : jamais je n'ai prétendu à ce titre fastueux ; je suis du peuple, je n'ai jamais été que cela ; je méprise quiconque a la prétention d'être quelque chose de plus (1). » Voilà parler en pur démocrate. Cette

(1) Arch. nat. AD XVI, 73, disc. aux Jac., 2 janv. 92.

idée-là n'est pas de l'ancien régime, certes, mais pas du nôtre non plus. C'est le cri des « Caucusmen » anglais : pas d'homme sauveur (1) !

On voit le sens précis et nouveau de la « guerre aux tyrans » déclarée par la Révolution. Elle ne promet pas la liberté au sens vulgaire du mot, qui est indépendance, mais au sens où le prend Rousseau, qui est anarchie, affranchissement de toute autorité personnelle, depuis le respect du seigneur, jusqu'à l'ascendant du dernier des démagogues. Si on obéit, ce ne sera jamais à un homme, toujours à un être impersonnel, la volonté générale.

Et le fait est d'accord avec le principe ; la Révolution a tenu parole : elle est une tyrannie, c'est vrai, mais une tyrannie sans tyrans, « la régence d'Alger sans le bey », disait Malouet, « la dictature sans dictateur », disent les Jacobins eux-mêmes (2). Comment appeler tyrans, — même meneurs, — des gens aussi incapables, je ne dis pas de tourner à leur profit la force qui les porte, mais même d'en comprendre le secret ? Est-il une seule des équipes révolutionnaires qui ne tente d'arrêter à elle cette force, après l'avoir servie contre l'équipe précédente, et ne se trouve à l'instant même « épurée », comme à coup sûr, sans rien empêcher ni rien prévoir ? M. Aulard parle de tout ce que le roi « ne comprit pas » des idées nouvelles (3). Mais que dire des champions mêmes de ces idées ? Est-ce que d'Epremesnil « comprit » après les notables de 1788 ? Mounier, après le 6 octobre ? La Fayette, après le 20 juin ? Brissot,

1 Cf. Deherme, *Démocratie vivante*, p. 5, de l'art. de M. Clémenceau.
2) *Moniteur*, Convention, 25 août 1794.
(3) *Hist. Polit.*, p. 115.

après le 21 janvier ? Danton, après le retour d'Arcis ? C'est toujours la même stupeur naïve quand le flot les gagne : « Mais c'est à moi que s'arrête la bonne Révolution ! le peuple, c'est moi ! liberté en deçà, anarchie au delà ! » Les mêmes plaintes inconscientes contre des procédés et des raisons auxquels ils doivent le pouvoir même qu'ils tiennent, — la même brève et piteuse agonie, — puis le plongeon dans le néant, la guillotine ou l'oubli. Quelques-uns, — pas beaucoup, — sont morts dignement ; pas un n'a défendu comme un homme son pouvoir et sa tête, pas même la majorité Girondine, pas même le colosse Danton. C'est qu'il n'en est pas un qui soit un homme, un caractère, qui tire sa force de soi. Ce ne sont que des tempéraments, des forces aveugles soumises à une loi inconnue. Michelet a dit le vrai mot : des marionnettes, que rien n'abat tant que leur fil les porte, et qui tombent toutes seules dès qu'il casse : ce n'est pas sur leurs jambes qu'elles tiennent.

Voilà le fait brutal, qu'il vaudrait mieux accepter comme la loi du régime, que railler comme son vice. N'est-il pas constant, affirmé, à leur manière, par les Jacobins eux-mêmes ? Voyez les derniers, les plus « purs », ceux qui ont guillotiné tous les autres, devant leurs juges : ils n'ont pas d'autre défense. « J'avais des ordres », répète Fouquier à chaque nouvelle charge. « J'étais la hache, punit-on une hache ? » dit un autre ; — pauvres diables apeurés, que ces prétendus Nérons, qui chicanent, ergotent, dénoncent des frères, puis enfin, acculés, accablés, murmurent : « Mais je n'étais pas seul ! pourquoi moi ? » C'est le cri de détresse du Jacobin démasqué, et bien juste : un adepte des Sociétés, un citoyen de

la Petite Cité n'est jamais seul : au-dessus de lui plane la force collective, ce mystérieux « souverain », qui ne prend figure et voix que là. Nous sommes loin, on le voit, des récits à la Plutarque, qui exaltent la personne humaine, et font des grands hommes les rois de l'histoire. Avec le régime nouveau les hommes disparaissent, et s'ouvre en morale même l'ère des forces inconscientes et de la mécanique humaine.

Ainsi l'opinion se trompe à l'endroit des Jacobins. Il y a, sous le régime social, oppression sans doute, et oppression de la majorité ; il n'y a pas fraude, détournement de la force commune au profit d'un homme ou d'un parti. Il n'est pas vrai que toute minorité d'oppresseurs soit une faction ou un complot. La Terreur n'est pas le fait de « l'intérêt particulier ». Les Jacobins sont dans le vrai, quand ils dénoncent les factions : ils ne sont pas une faction. Ils ne règnent ni pour ni par eux-mêmes, mais en vertu d'une force impersonnelle, qu'ils servent sans la comprendre, et qui les brisera sans effort comme elle les a élevés.

*
* *

Telle est la vérité profonde, déconcertante, imposée de force par les faits, dont Michelet a le sentiment quand il met le peuple au-dessus des hommes, et M. Aulard quand il nie que la Montagne soit un parti. Mais Michelet est poète et mystique, et bâtit un temple où il faudrait un laboratoire ; et M. Aulard ne bâtit rien. Taine est le seul jusqu'à ces dernières années qui ait abordé le problème avec sa raison et la sience de son temps, et en fasse

le centre d'un livre. Son esprit curieux et actif le retourne en tous sens ; il étudie le règne de la foule, constate celui des comparses ; s'il met une figure en relief, Danton, Marat, c'est pour décrire en elle le type social, non le caractère personnel ; s'il parle du *parti* jacobin, c'est que les mots lui manquent : mais l'idée les corrige, et il parlera aussi de « maladie », de « virus », forces inconscientes.

Bien mieux, c'est sur cette idée même qu'il bâtit le plan de son livre. S'il abandonne le récit et l'ordre des dates, et adopte ce plan méthodique, et non chronologique, ce procédé par tableaux et analyses morales qui indigne si fort M. Aulard, c'est justement qu'il voit les vraies causes ailleurs que dans les faits extérieurs, — concert de volontés ou concours de circonstances, — et les cherche dans le développement d'un progrès social qui ait sa loi propre. Et c'est ainsi, par tableaux et méthodiquement, que procèderont les historiens des sociétés, M. Allier dans son histoire de la Compagnie du Saint-Sacrement, ce dévot ancêtre de la Société jacobine ; M. Ostrogorski, dans ses études sur les sociétés électorales anglaises et américaines ; — même M. Hauser, dans son travail sur le compagnonnage à Dijon.

Cette manière nouvelle de poser le problème est plus exacte, mais aussi plus obscure. Les deux solutions reçues le ramenaient en somme à des éléments connus, l'une aux circonstances extérieures, l'autre à des passions et à des intrigues vulgaires. L'enquête de Taine les écarte l'une et l'autre pour mettre à leur place une force nouvelle et inconnue. Les idées, l'histoire du Petit Peuple ne sont pas de

plain-pied avec les nôtres ; la Petite Cité a sa loi, son progrès à elle, que ses citoyens mêmes ne connaissent pas, — voilà l'idée maîtresse du livre.

Et cette loi est déconcertante : il apparaît en 89 un peuple qui opprime le nombre, une liberté de principe qui détruit les libertés de fait, une « philosophie » qui tue pour des opinions, une justice qui tue sans jugement. On voit ce miracle réalisé : le despotisme de la liberté, le fanatisme de la raison. Telle est l'antinomie révolutionnaire. Taine l'a-t-il résolue, démêlé l'origine de ces idées étranges ? je ne le crois pas. Mais il la pose enfin, l'accepte comme un fait nécessaire, une loi de la démocratie pure, au lieu de la jeter une fois de plus à la tête des démocrates, comme les libéraux honnêtes ne se lassent pas de le faire depuis plus de cent ans. Le premier il cesse de railler pour essayer de comprendre, et demande compte de la religion nouvelle à la loi du régime, et non aux pauvres diables qui la servent un jour, qu'elle anéantit le lendemain, et qui n'y comprennent jamais rien.

VI

La Sociologie du Jacobinisme

La critique de Taine nous a permis sinon de résoudre, au moins de poser fort nettement le problème révolutionnaire. L'humanité qui tue est sœur de la liberté qui emprisonne, de la fraternité qui espionne, de la raison qui excommunie — et toutes ensemble forment cet étrange phénomène social qu'on appelle le Jacobinisme. M. Aulard me permettra de lui suggérer cette définition qu'il semble avoir quelque peine à trouver (1). Taine la lui eût soufflée ; tous les Français d'aujourd'hui la comprendront, si paradoxale qu'elle paraisse ; et je la crois bonne : l'objet est bien connu, la formule assez nette, — le terme même de *Jacobinisme* bien choisi : car si le fanatisme en question est l'œuvre des sociétés de pensée en général, il était assez naturel qu'il portât le nom de la plus célèbre de toutes, de la seule qui ait encore réussi à lui soumettre, deux années durant, un grand peuple.

Mais enfin désigner n'est pas comprendre : et si tout le monde a tâté du fanatisme jacobin, personne ne se rend bien compte de ses moyens de règne et de son ressort moral. C'est un phénomène d'un

(1) *Taine historien*, p. 124-125.

ordre à part, qui sort du courant de la vie et de l'histoire ordinaires. Taine en a l'instinct : il sent qu'il faut autre chose qu'un érudit, — un philosophe, — pour distinguer d'abord des facteurs ordinaires, — politiques, économiques, religieux, — puis décrire, puis expliquer le jeu de cette force inconnue : le fanatisme jacobin. « Il faut, dit-il, faire la psychologie du Jacobin, pour comprendre la révolution de 1789 en France (1). » Les *Origines*, a bien vu M. Victor Giraud, sont une « œuvre d'histoire psychologique (2). »

Et ici entre en jeu cette fameuse « méthode psychologique » dont Taine fait si grand état, et à bon droit. C'est elle qui soutient et dirige l'effort de sa colossale enquête, — qui lui permet de tirer du fatras de ses sources, comme le métal du minerai, les « faits significatifs », ceux qui relèvent du phénomène en question et l'éclairent, — puis de rapprocher dans leur étrange cohésion les traits du monstre, de poser en pied son portrait du Jacobin, son tableau du régime de 93. Taine l'a fait en maître et le premier. A-t-il été plus loin ? Sa méthode, bon instrument de recherche et d'exposition, le mène-t-elle au-delà de l'histoire descriptive, jusqu'à la solution du problème ?

Je ne le crois pas. Excellente pour trier les faits et les mettre en valeur, la psychologie de Taine faiblit à l'explication ; et dès lors ses qualités mêmes se retournent contre elle, et donnent une prise nouvelle à l'objection du duel sans adversaire : lorsque l'objet est aussi étrange, mieux on voit et moins on

(1) Victor Giraud, *Essai sur Taine*, p. 92.
(2) *Ibid.*, p. 100.

comprend ; et les lecteurs malveillants n'en ont que plus beau jeu à crier à l'impossible, où ils seraient peut-être en peine de prouver l'erreur. Une fois de plus, l'effort de Taine reste en deçà du but. Sa psychologie se dérobe, à cette dernière étape, comme son érudition.

M. Aulard le proclame sans aménité — c'est son droit ; mais sans le moindre effort de critique ni d'explication — c'est un tort : car cette critique, difficile peut-être il y a vingt-cinq ans, est de nos jours, grâce à des travaux connus, à la portée de tout esprit informé. Il en trouverait par exemple les éléments, comme l'indique M. Mathiez (1), dans le livre de M. Durkheim sur *Les règles de la méthode sociologique* (2).

*
* *

On connaît l'entreprise de M. Durkheim, si originale et hardie ; il reprend et applique au cas particulier des sciences sociales, la thèse exposée par M. Boutroux dans un petit livre célèbre (3) : les sciences apparaissent d'autant plus tard qu'elles s'adressent à une réalité plus haute et plus riche, plus voisine de l'homme, plus éloignée de l'abstraction logique ; chacune, avant de s'établir pour son compte, demeure un temps sous la dépendance de son aînée : c'est ainsi que Pascal a émancipé la Physique de la tutelle de la Mécanique ; — Lavoisier la Chimie, de celle de la Physique ; — Pasteur la Biologie, de celle des Sciences chimiques. On sait, avec

(1) *Annales révolutionnaires*, avril-juin 1908, p. 350.
(2) Paris, Alcan, 1895.
(3) *De la contingence des lois de la Nature.*

quelle peine la Psychologie se dégage peu à peu des sciences de la vie en général. Ces schismes se font comme de force et à regret, car l'esprit humain cherche l'unité, et ils multiplient les lois spécifiques ; c'est pourquoi ils sont le fait de l'expérience plus que de la spéculation, des savants, non des philosophes, — jusqu'à notre temps du moins, où une philosophie nouvelle les explique et s'en accommode.

C'est en s'inspirant d'elle que M. Durkheim veut continuer le mouvement, devenir le Pasteur de la science sociale — la dernière venue et la plus haute, mais la moins avancée de toutes, — dont ses fondateurs, Comte, Mill, Spencer, font un cas particulier des sciences de l'âme.

A vrai dire, c'est un Pasteur philosophe, qui part des doctrines plus que des faits, et pose les règles de la méthode avant de faire les découvertes. Mais du moins l'analogie donne une singulière vigueur à sa critique et le mène, sinon à fonder la science nouvelle, au moins à mettre en plein jour les défauts de l'ancienne. Ces défauts viennent tous de l'état d'enfance où la tient encore la tutelle de son aînée, la Psychologie. Il en est de la sociologie psychique de nos jours comme de la biologie chimique du Docteur Pouchet : c'est une science mineure, elle n'a pas fixé les règles de sa méthode propre, qui n'est pas la méthode psychologique ; et de là des défauts semblables : vague, insuffisance, impuissance à définir son champ d'observation, à écarter les hypothèses saugrenues du premier venu.

M. Durkheim ne parle ni de Taine, ni du Jacobinisme. Mais sa critique paraît faite pour eux; car Taine est en histoire le maître de la méthode psycho-

logique — et le problème jacobin, le type des problèmes sociaux. L'outil ne convient pas au travail entrepris — voilà le secret des défauts de l'œuvre. Aussi bien est-ce dans le livre de M. Durkheim que nous en trouverons l'inventaire ; voyez plutôt :

L'école psychologique, nous dit M. Durkheim (p. 110 et s.), fait trop de part aux *intentions*, quand elle veut expliquer les faits sociaux, pas assez aux situations. Elle ne voit que le calcul des hommes, là où agit une cause plus puissante, le lent et profond travail des institutions, des rapports sociaux — et de même Taine : il dira par exemple que les sociétés populaires se sont fondées spontanément en 1790, parce qu'on a senti le besoin de s'unir au milieu de l'anarchie — comme si un fait de cette importance pouvait être l'œuvre d'un jour et d'un calcul — et comme si, depuis trente ans et plus, des centaines de cercles maçonniques, philosophiques, littéraires, etc., n'entraînaient pas toute une classe et un public aux mœurs politiques des sociétés, et au dogme de la souveraineté directe.

Nos sociologues, poursuit M. Durkheim (p. 123, 131), ramènent les grands faits sociaux à des instincts individuels, par exemple la religion à un « minimum de religiosité », inné en chacun — et de même Taine : en tout rêveur abstrait sommeille un Marat, et tous les jeunes gens sont Jacobins à 18 ans (1), — comme s'il y avait quelque progrès naturel de l'esprit raisonneur d'un collégien, ou des rêves d'un vieil illuminé, au fanatisme énorme et précis d'un tueur. On ne peut s'empêcher ici de songer au Darwi-

(1) *Rév.*, t. II, p. 11.

nien naïf, tout heureux de savoir qu'une trompe est encore un nez, un sabot un ongle, une nageoire un bras, un singe un homme.

Les psychologues, dit encore M. Durkheim, prennent souvent l'effet pour la cause dans leurs explications des faits sociaux, en mettant le motif conscient avant l'acte ; or, les choses se passent à l'inverse, en général : c'est l'acte qui va devant, déterminé par des causes inconscientes, la raison qui suit, pour justifier l'acte ; — et de même Taine : il confond sans cesse la logique jacobine avec l'esprit jacobin, et ne voit pas plus de difficulté à l'un qu'à l'autre ; — comme si les sentiments suivaient toujours les principes ; comme s'il suffisait de montrer la logique des seconds, pour expliquer la présence des premiers ; et comme si les actes révolutionnaires, dans leur logique même, ne supposaient pas un entraînement inconscient, bien plus encore qu'une théorie limpide.

Et ainsi de suite. L'abus est toujours le même : il consiste à faire honneur à la perversité individuelle, d'actes inouïs, de sentiments dénaturés, qui relèvent de causes bien autrement puissantes et profondes. A lire Taine, chaque Jacobin est l'auteur de son propre fanatisme ; les circonstances l'ont aidé sans doute, mais indirectement, en écartant les obstacles, en détruisant par les abus l'autorité morale, par l'anarchie l'ordre établi ; tout le travail positif viendrait de lui.

Si cette méthode est la bonne, elle mène à la doctrine la plus révolutionnaire de toutes, bien plus que celle de M. Aulard, qui se contente, comme les Jacobins de 93, de « jeter un voile » sur les énormités.

Taine, au contraire, les accepte, les étale — et en somme les nie, puisqu'il les ramène à des causes normales. Si le fanatisme de 93 n'a d'autres causes générales que les facteurs ordinaires, race, moment, milieu — si tout le surplus est œuvre personnelle, Châlier n'est que le neveu de M. Jourdain, l'oncle de M. Perrichon, le cousin germain de tant d'honnêtes bourgeois que les mêmes causes ne rendirent pas sanguinaires. C'est un parent dont on n'est pas fier, sans doute — mais enfin toute sa perversité est de son fait : il suit de là qu'elle mérite tous les mépris — et Taine ne les lui ménage pas ; mais aussi qu'elle ne saurait mener bien loin, sans invraisemblance. On voit qu'à pousser les choses à bout, la sévérité de Taine pour les Jacobins se tournerait, à l'égard du Jacobinisme, en une indulgence auprès de laquelle la tendresse bien connue de M. Aulard serait encore de la rigueur.

Mais la méthode est mauvaise, insuffisante ; et c'est le bons sens de M. Aulard qui nous crie casse-cou. Il est de fait — et d'après Taine lui-même — que cette perversité a mené fort loin ; elle est trop répandue pour être accidentelle, trop profonde pour être personnelle. Il y a dans l'analyse de Taine un flagrant défaut de proportion entre les causes — d'ordre normal en somme — et les effets, inouïs. Taine historien, dément et déconcerte Taine psychologue. Si les raisons du second sont les seules, il ne reste qu'une hypothèse au premier : les Jacobins sont des fous. Voilà ce que M. Aulard répète à chaque page de son livre, et à bon droit. Il en déduit que des faits si mal expliqués sont des faits impossibles, partant faux, malgré toutes les preuves et tous les

textes : c'est mal raisonner. On pouvait bien voir, et mal comprendre ; c'est le cas de Taine.

Nous savons maintenant pourquoi : sa méthode n'est pas fausse, elle n'est même pas vaine ; car il est certain que les faits en question sont d'ordre psychique : un Jacobin est un homme, comme une plante est un composé chimique. On peut faire la psychologie de l'un comme l'analyse chimique de l'autre. Mais cette description de fait ne portera pas sa lumière avec elle. Il ne me suffit pas de savoir que la plante se dissout en telles proportions d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote — que le Jacobin est un composé de « vertu » abstraite et « d'arrivisme » pratique. L'union même de ces éléments, leur synthèse, leur degré, n'est pas d'ordre chimique, ni psychique. Il faut, pour l'expliquer, recourir à des causes d'une autre nature : la génération vivante d'une part, l'entraînement social de l'autre.

*
* *

Et l'analogie va plus loin encore : On sait en effet quelle place les « générateurs » font dans leur système à la matière décomposée : c'est toujours de la corruption que naît le germe, les grenouilles de l'eau croupie, les rats d'un vieux fromage. Or la même faute de méthode a mené Taine à la même erreur de fait : lui aussi fait de la décomposition — en l'espèce, l'anarchie sociale et morale — le seul facteur spécial de l'ordre nouveau. C'est grâce à l'anarchie, qui a brisé les freins nécessaires, que croît spontanément l' « idée homicide ». Le Jacobinisme vient au monde, en quelques mois d'anarchie, comme un champignon dans une

nuit d'orage ; c'est de l'anarchie que naissent les Sociétés populaires ; et la horde jacobine sort du cadavre de l'ancienne France, comme les abeilles d'Aristée des entrailles du taureau mort.

Et la réponse est la même ; de principe d'abord : comment donner une cause aussi vague et négative, à un fait aussi positif et précis ? — puis surtout, de fait : vous avez mal vu. Regardez mieux : les rats étaient là avant le fromage, les Jacobins avant la Révolution. Ce n'est pas de 89, c'est de 1770, de plus haut encore, que datent ces mœurs et ces principes étranges. Songez au grand fait historique du XVIIIe siècle : la venue au monde et au pouvoir, des sociétés de pensée ; étudiez par exemple la crise sociale d'où naquit le Grand-Orient, de 1773 à 1780 : vous retrouverez tout le mécanisme d'une épuration révolutionnaire. Le travail qui élimina le personnel de la Grande Loge de France est le même qui exclut la majorité Feuillantine en 1790, la Girondine en 93 — et c'est un travail automatique, dont on pourrait donner la formule et dégager la loi. On découvrirait dans les sociétés philosophiques de 1785 la même pente morale et intellectuelle, le même engrenage, les mêmes procédés, les mêmes mœurs politiques, que dans les sociétés populaires de 1794. Sans doute le *mode* — niveau moral, qualité du personnel, nature des actes, lettre des doctrines, — a changé. Mais la *loi* reste la même, et les « frères » polis et poudrés de 89 y obéissent avec la même rigueur et la même inconscience que les « frères » grossiers et crasseux de 93. Bien mieux, cette même loi de sélection et d'entraînement mécaniques agit partout où se produit le phénomène social : dans la Compagnie du Saint-

Sacrement de 1660, comme dans les sociétés royalistes de 1815 (1), ou dans le « Caucus » de Birmingham de 1880.

Or Taine n'a pas dégagé cette loi. Il ne voit dans les rapports sociaux des « frères et amis » qu'un effet particulier, et non une cause générale — dans le fanatisme social, qu'un cas de psychologie individuelle. C'est lui donner une cause à la fois trop particulière et trop faible, qui n'explique ni son extension ni sa puissance. Taine a pourtant le sentiment de cette généralité et de cette force — son instinct est plus sûr que sa doctrine ; et de là le singulier compromis où il s'est arrêté : son livre a la forme méthodique d'une étude générale — le contenu spécial d'une histoire de fait. C'est un traité des sociétés d'égaux, bâti avec les matériaux d'une monographie des Jacobins, — faute grave sans doute : il fallait choisir, ou plutôt séparer, exposer la loi d'abord, raconter les faits ensuite ; — mais faute d'une époque et d'une méthode bien plus que d'un homme — c'est ce que MM. Aulard et Seignobos n'ont pas compris. L'indulgence de M. Mathiez me paraît bien plus « éclairée » : avec lui nous reconnaîtrons que l'échec de Taine tient à son outil, la méthode psychologique ; que cet outil est le seul connu de son temps, le seul employé encore du nôtre, par la plupart des sociologues (2). Ce n'est pas sa faute s'il est mauvais.

Au contraire, si une œuvre a ouvert la voie à la

(1) On trouverait de curieuses indications au sujet de ces sociétés dans les *Mémoires d'Aimée de Coigny*, publiés par M. Lamy (p. 236 et suiv.).

(2) Durkheim, *Les règles de la Méthode*.

méthode nouvelle, c'est assurément l'œuvre assez sincère pour laisser paraître sans retouches artificielles les lacunes de l'ancienne : et l'invraisemblance même, le décousu des tableaux de Taine servent mieux la vérité qu'un récit bien lié, mais de convention ; car ils posent du moins le problème, et appellent une solution.

De nos jours, l'instrument nouveau se perfectionne peu à peu — la solution se dessine. D'excellents travaux sur les sociétés permanentes ont dégagé des lois, ouvert une voie nouvelle. Ils ont commencé la carte méthodique d'un pays où M. Durkheim se reconnaîtrait, et où M. Aulard, qui n'y a jamais mis le pied, reproche à Taine, qui l'a découvert, d'errer à l'aventure : autant blâmer Christophe Colomb d'affronter l'Atlantique en caravelle, au lieu de prendre le Lloyd à Hambourg. Nous devons louer au contraire l'heureuse audace, et même les erreurs et les bévues de la découverte : peu importe que Taine, abordant cette terre inconnue, se soit cru encore dans l'histoire ordinaire, devant des cas de psychologie individuelle — qu'il ait pris les Antilles pour les Indes. Sans lui, sans le voyage de découvertes et la remise au point un peu brutale des *Origines*, nous ne soupçonnerions même pas l'existence de la Petite Cité. Nous en serions encore aux « généreuses illusions » de 89, aux « excès » de 93, à cette littérature historique mesurée, sensée, libérale — dérisoire, qui depuis cent ans corrige peu à peu, habille, atténue l'effrayant souvenir, et pousse sur la Révolution comme la mousse sur les ruines.

La tâche de l'école nouvelle sera de reprendre l'étude méthodique du phénomène social que le génie

de Taine a présenté à l'Histoire. Elle a ses matériaux à portée — classés depuis dix ans par le savant et patient labeur de nos archivistes, maniés déjà par trois générations d'historiens de fait ; — son objet en vue, l'étrange vision dont Taine a déchiré le voile, sans en montrer le sens ; — son outil en main, la méthode d'un Bryce ou d'un Ostrogorski. Elle pourra même, aux esprits soucieux de vues générales, justifier de ses directions et de son domaine propres, grâce à la critique dont M. Boutroux a tracé les grandes lignes, et M. Durkheim tenté une application dans le plan des sciences sociales. Son œuvre sera d'une part l'histoire naturelle des sociétés de pensée, de leurs lois et tendances essentielles et constantes — de l'autre le détail des conflits inévitables entre ces sociétés et l'opinion normale, entre la Petite Cité et la grande.

Elle aura d'ailleurs ses batailles à livrer, sa lutte à soutenir — lutte ouverte sous nos yeux même par M. Aulard, et dont la mémoire et l'œuvre de Taine devaient faire les premiers frais ; nous avons dit pourquoi : la Petite Cité, bâtie toute en façade et en vue de l'opinion, forcément secrète dans son travail effectif, dans le jeu du « machinisme », comme disent les politiciens de métier en Amérique, ne se laisse pas volontiers scruter de revers. Elle a bien plus à craindre des regards d'un profane que des coups d'un ennemi, et ne saurait permettre qu'on voie rien d'elle que ce qu'elle montre, ni qu'on en sache que ce qu'elle publie. Or depuis Taine, la curiosité des historiens, celle du grand public même, est en éveil ; comme les phares d'un cuirassé sur un torpilleur, elle est braquée sur le Jacobinisme, sur le

petit monde des sociétés. On ne comprend pas encore, mais on voit et on suit ; et toutes les manœuvres, les attitudes et les raisons du monde — thèse des circonstances, argument de Salut Public, etc..., — ne feront pas prendre le change à la critique, ni dévier le rayon.

C'est vraiment, on le voit, un instinct de conservation sociale, qui inspire l'attaque de M. Aulard ; et c'est pourquoi il ne manquera pas de soldats, ni la critique d'adversaires de principe sur ce terrain nouveau.

Et maintenant que nous connaissons l'objet, les moyens et les effets de cette attaque, nous allons essayer d'en mieux comprendre les raisons, d'entrevoir ce qu'on défend. Aussi bien est-ce dans le livre même de M. Aulard, l'*Histoire Politique de la Révolution Française*, que nous en pourrons prendre une idée : nous y trouverons en effet sinon le chef-d'œuvre, au moins le spécimen autorisé et très satisfaisant d'une méthode et d'un esprit qui sont en général trop sommairement jugés.

VII

L'histoire de défense républicaine

Taine, avons-nous dit, a posé le problème révolutionnaire sans le résoudre. C'est précisément une solution que nous apporte M. Aulard dans son *Histoire politique de la Révolution ;* et ici encore, le choix des sources nous met sur la voie des conclusions.

Ce choix, très restreint, est à peu près fait à l'inverse de celui de Taine. M. Aulard écarte, en principe, les mémoires (1). Il écarte, en fait, les correspondances. Je ne sache pas qu'il ait utilisé, pour la période de la Constituante, celles qu'a vues Taine aux Archives (H, F^{7}, KK 1105, B^{III}), ni celles qu'il n'a pas vues (B^{a}, F^{1c} III), ni celles publiées depuis (celles du constituant Thibaudeau, des députés de Strasbourg, de ceux des Côtes-du-Nord, par exemple). Je ne parle que pour mémoire de son travail aux Archives : vingt-neuf références, dont trois venues de province.

Comme Taine, M. Aulard ne travaille qu'à Paris. Mais Taine, du moins, consulte les histoires locales, les meilleures, Babeau, Sauzay, constamment ; M. Aulard, presque pas. Pour treize ouvrages de ce genre utilisés dans les trois livres de Taine, j'en

(1) Introd., p. XI.

compte quatre cités, — et si peu, — dans les six chapitres de M. Aulard. Et pourtant il a passé d'un livre à l'autre près d'un quart de siècle (1878 à 1901), plus fécond à lui seul que les trois autres quarts en ce genre d'ouvrages.

Voilà une terrible épuration ; c'est ici le mot, car il ne reste que les « purs », au sens de 93 : les auteurs et les sources « patriotes » — procès-verbaux des assemblées révolutionnaires, actes et correspondances du gouvernement patriote, de la propagande patriote, pamphlets, discours, circulaires, pétitions, d'abord, pris quelques-uns aux Archives (D IV, C), la plupart à la Bibliothèque (Lb 39, 40, etc.) ; puis et surtout, journaux ; encore M. Aulard se sert-il peu des feuilles modérées de Taine, le *Moniteur* et le *Mercure*, citées l'une neuf fois en tout, l'autre pas une. Il préfère à celles-là les feuilles patriotes : celles de Loustalot, citée 57 fois ; de Barère, 32 ; de Fauchet, 29 ; de Robert, 29 ; de le Hodey, 26 ; puis de Gorsas, Desmoulins, Brissot, Marat, Mirabeau, etc.

Aux documents de cet ordre, il joindra, pour la Terreur, les actes de la Commune de Paris, publiés par Sigismond Lacroix, et les lettres des représentants en mission ; après Thermidor, des rapports de police officiels — toujours, en somme, les actes publics du patriotisme.

Tel est l'esprit des choix. Pas plus que Taine, M. Aulard n'est l'inventeur de sa méthode : c'est déjà celle de Michelet, le chef de la grande école révolutionnaire, dont il est un des derniers disciples. Michelet (1) a la même méfiance des mémoires et des

(1) *Rév. franç.*, préface de 1868.

témoignages privés, le même dédain de ce qu'il appelle les « pièces détachées », pièces d'archives et correspondances surtout. S'il ne cite pas, dit-il, c'est qu'il ne se sert que de registres, où tout se trouve à sa date : registres de la Commune, des grands comités, des sections, procès-verbaux de la Convention, et tout au plus, en dehors de ces « grandes collections » officielles, des « récits par centaines venus d'autant de villes et de villages » lors des fédérations : pièces produites ou inspirées par les sociétés locales — toujours les actes du patriotisme. Nous ne sortons pas, en somme, du même cercle bien déterminé.

Ce cercle paraît d'abord étroit, à côté du vaste champ de l'enquête de Taine. Mais l'antithèse serait aussi injuste que facile ; car le point de vue n'est pas le même, et l'entreprise tout autre. Comme Taine, M. Aulard s'attache au phénomène révolutionnaire en lui-même, écarte l'histoire religieuse, économique, militaire, etc. ; il le dit dans les mêmes termes (1). Mais tandis que Taine prend la Révolution dans le fait, en pratique, au revers des principes, c'est aux principes, à la façade officielle, que s'en tient M. Aulard. Taine veut aller jusqu'à l'âme du vrai peuple ; M. Aulard note les gestes du parti populaire. Taine fait l'histoire de l'opinion d'après ce qui se passe ; M. Aulard, d'après ce qui se publie. L'un s'attache aux êtres réels, aux Français de 1789 ; l'autre à une abstraction, les Droits de l'Homme — à une fiction, le Peuple Souverain, la Volonté Générale. L'entreprise du premier est sans doute plus

(1) Taine, *Rév.*, II, préface. Aulard, *Hist. polit.*, p. VIII.

vaste, plus passionnante, plus difficile aussi ; le travail du second est plus achevé, plus complet, la tâche moins au-dessus de l'effort. Dieu me garde de dire qu'elle soit vaine : mais elle conduit ailleurs.

Où mène un travail de ce genre ? Il est facile de le prévoir, d'après ses sources mêmes ; je ne trouve pas de meilleur mot que le terme consacré ces années passées, par nos politiciens : ce sera un travail de *Défense républicaine*. M. Aulard me pardonnera de désigner ainsi, par un cas particulier que tout le monde connaît, une règle générale de l'action démocratique, qu'il serait trop long d'étudier en principe.

Remarquons seulement que s'ils n'usaient pas du mot, les grands ancêtres de 93 connaissaient déjà bien la chose. Quand les actes d'un pouvoir populaire atteignent un certain degré d'arbitraire et deviennent oppressifs, ils sont toujours présentés comme des actes de défense commune, de salut public. Cela se conçoit : car le peuple devra endosser ces actes, s'il ne les a ni désirés ni accomplis ; ainsi le veut le régime : un pouvoir populaire qui se respecte n'agit qu'au nom du peuple, il est le peuple. Or le peuple ne demandant rien, force est de se réclamer de ce qu'il « ne peut manquer » de demander, formule courante en 89, de sa « volonté supposée », disent à merveille nos théoriciens modernes, c'est-à-dire de son salut. Le « salut public » est la fiction nécessaire, dans la démocratie, comme le « droit divin », sous un régime d'autorité.

Et cela se justifie : la première condition pour sauver la République, — on dit en 89, dans le même sens, « la patrie », — c'est-à-dire la cause de la Justice et de la Liberté, n'est-elle pas de défendre ses

partisans, les « bons républicains », les « bons patriotes », et de détruire ses ennemis, les « réactionnaires », les « aristocrates » ? Et contre les ennemis des principes, tous les moyens ne sont-ils pas bons, à commencer par l'oubli des principes ? Est-il une justice pour les ennemis de la justice, une liberté pour les « esclaves » ? Si « on voile », en 94, « les statues de la Justice et de la Liberté », c'est pour mieux défendre ces divinités contre les mécréants qui les attaquent.

Telle est la thèse de la défense. Elle paraît avec la démocratie même. Dès le 28 juillet 1789, l'un des chefs du parti de la liberté, Duport, proposait de fonder un comité des recherches — on dit plus tard de sûreté générale, — qui pût violer le secret des lettres, et enfermer les gens sans les entendre. C'était rétablir les lettres de cachet, moins de quinze jours après la prise de la Bastille, mais au nom du salut public, et contre les ennemis de la liberté. Rien de plus naturel, dès lors, aux yeux des « philosophes », entraînés depuis trente ans à ce genre de dialectique. La motion fut votée et fit fortune, comme on sait. Et c'est ainsi que l'oppression d'autorité chassée au nom des principes par la grande porte, l'oppression de salut public rentrait aussitôt par la petite, du fait des circonstances.

C'est en somme dans cette différence d'étiquette et d'accès que réside le grand progrès du nouvel arbitraire sur l'ancien. L'oppression d'autorité est de principe, de droit ; l'oppression de salut public, de fait. Les lois de défense — toutes les lois révolutionnaires ont ce caractère, — sont, leur nom même l'indique, des lois de circonstance. M. Aulard insiste là-

dessus dans son *Histoire politique*, et avec grande raison, je crois. Cette différence théorique est d'ailleurs — l'expérience l'a montré — pratiquement négligeable : car si le despotisme de principe se fonde sur la volonté de Dieu, le despotisme de circonstance se justifie tant qu'il se trouve des « méchants », comme on dit en 93, qui menacent les principes, des « esclaves » qui les ignorent — et c'est un sérieux bail. Sans doute le second a plus d'égards pour l'amour-propre du citoyen, pour sa « dignité d'homme » ; mais il en a moins, les faits le prouvent, pour sa tête ; et il semble que la sûreté de fait perde d'un côté tout ce que la liberté de droit gagne de l'autre. Ce « despotisme de la liberté », comme dit Marat — le terme consacré en 93 est « la liberté publique » — a détruit plus de libertés particulières, enfermé, dépouillé, tué plus d'innocents, que tous les droits divins du monde. La fameuse loi du nombre même ne l'arrête pas : car enfin rien n'assure que le nombre sera libre, le peuple démocrate. Et si, par aventure, il ne l'est pas, ne faut-il pas l'arracher, malgré lui, au fanatisme et à l'aristocratie ? La thèse est poussée au plus loin en juillet 1794, où, pour sauver le peuple idéal, la volonté générale, on guillotine le peuple réel, les particuliers. Elle donna lieu à la Convention, après Thermidor, à des discussions singulières et dix fois reprises dans les mêmes termes : « Liberté de la presse ! liberté d'opinion ! » crient les thermidoriens, « ce sont les premiers des droits de l'homme ! » — « C'est vrai, mais vous les avez », répondent les terroristes : « Citez la loi qui les supprime ? et n'est-ce pas pour elles, au contraire, qu'on a tout fait ? » — « Et qu'importent les lois ? Voyez le fait : est-il en-

core quelque part, et dans la Convention même, un atome de liberté ? où est-ce qu'un mot, un regard, une rancune ne mène pas son homme à l'échafaud ? » Paroles audacieuses en ces jours-là, qui font courir un frisson dans l'auditoire encore hébété par la Terreur, comme une bouffée d'air libre au fond d'un cachot. Il voudrait applaudir, mais les terroristes le font taire d'un mot : « Je demande, dit le jacobin Caraffe, si c'est pour les patriotes ou pour les aristocrates que l'on réclame la liberté de la presse (1) ? » Et voilà nos gens redressés. Que dire à cela ? C'est l'argument décisif, dès le temps des Duport et des Target. La Révolution s'est faite sur cet argument-là. Pas un membre de l'Assemblée qui ne lui doive sa carrière, l'excuse des fraudes qui l'ont porté au pouvoir, des brutalités qui l'y ont maintenu. Et l'on baisse la tête, on passe à l'ordre du jour, pour recommencer le lendemain. La célèbre assemblée, dont la qualité maîtresse n'était pas la subtilité d'esprit ni le sens du ridicule, y perdait ses journées et ne sortait pas du dilemme.

Et en effet, le dilemme est embarrassant pour des « patriotes » ; c'est le dilemme entre les deux morales. — la morale personnelle et la morale sociale, — dont nous avons parlé déjà ; et les principes sont pour Caraffe. Abandonner la thèse de défense, les lois d'exception, l'argument de salut public, c'est renoncer à la Révolution même. Tyrannie de fait au service de la liberté de principe : voilà toute la Révolution. Renoncez à la première : la seconde périt aussitôt. Et la raison en est qu'elle est de principe,

(1) Séance du 20 août 1794.

qu'elle n'est pas de ce monde, et dès lors ne peut y régner que par la fraude et la force. Elle est née dans un monde à part, le monde des sociétés de pensée, loges, clubs, sociétés populaires, peu importe le nom. C'est la Petite Cité, une petite république parfaitement démocratique, mais isolée et fermée, où l'on fait de la politique loin des affaires, de la morale loin de l'action ; où tout le bagage de la vie réelle, expérience et croyance, intérêts et devoirs, tout ce qui est tourné vers l'action et l'effet, n'entre pas : il n'y aurait que faire, et encombrerait sans profit. On ne vient là, par hypothèse, que pour *penser*, pour « s'éclairer », non pour agir et vivre ; et c'est justement pourquoi les chimères de Jean-Jacques, l'égalité et la liberté pures, s'y trouvent si bien chez elles. C'est là leur pays d'origine. A défaut du « peuple de dieux » pour lequel légifère Rousseau, elles s'arrangent à merveille d'un public d'idéologues. Ce n'est pas en Corse ni en Pologne, à Rome ni à Sparte, chez les Hurons ni les O'Taitiens, qu'il faut les chercher : c'est dans la Cité des philosophes, partout où une vingtaine de gens s'assemblent à date fixe avec présidents, secrétaires, correspondances et affiliations, pour discuter et voter « par principe » sur « le bien public ». Voilà la « patrie » nouvelle.

Cependant il est arrivé qu'elles sont sorties de leur pays natal, que le Petit Peuple a conquis, asservi le grand, et lui impose ses lois. Mais aussitôt ont commencé les proscriptions, les spoliations et les meurtres : car les lois de la Petite Cité ne sont pas faites pour la grande. Le code des droits de l'homme ne convient qu'aux citoyens du monde de la pensée, non aux habitants du monde réel. Dans le monde

réel, la patrie jacobine sera toujours en danger, obligée par conséquent d'user de violence pour se maintenir : au premier relâchement de la surveillance et de la contrainte, la foule reviendrait d'elle-même aux « intérêts particuliers », c'est-à-dire à ceux de la vie réelle.

Voilà ce que sent le Petit Peuple tout entier, depuis le plus en vue de ses « orateurs » jusqu'au plus anonyme de ses « agents » ; et voilà pourquoi il tient tant à la thèse de défense. Elle est la condition même, la raison d'être de son règne. Pas une pétition, un pamphlet, un discours « patriote » qui ne s'en inspire. Elle est le thème ordinaire de toute la littérature révolutionnaire.

VIII

L'opinion sociale

Or les sources de M. Aulard, — procès-verbaux, journaux, pamphlets patriotes, — sont justement les actes authentiques du patriotisme, rédigés par les patriotes, et la plupart pour le public. Il devait y trouver partout en vedette la thèse de la défense ; il avait là, sous la main, toute faite, une histoire de la Révolution, présentant à côté de chacun des actes du « Peuple », depuis les massacres de septembre jusqu'à la loi de prairial, une explication toute prête, d'après le système de la défense républicaine.

C'est cette histoire qu'il a écrite. Elle n'a pas le défaut de celle de Taine, puisqu'elle est une explication, par définition même. Nul danger d'invraisemblance ici, de disproportion entre les effets et les causes ; nulle tentation d'abandonner l'ordre des dates et le récit, pour prendre ce pis-aller des tableaux, qui est un aveu d'ignorance, un parti-pris de constater sans comprendre. Chacun des actes du « Peuple » a son motif bien qualifié : la cause de l'attaque de la Bastille ? les mouvements de troupes ; des journées d'octobre ? le dîner des gardes du corps ; des massacres de septembre ? l'arrivée des Prussiens à Verdun ; du 31 mai ? le discours d'Isnard ; de la guerre aux prêtres et aux

nobles ? leurs conspirations. Trahisons de la cour, intrigues des nobles, égoïsme des bourgeois, puis les « circonstances de guerre » : voilà, en gros, l'agresseur, cet adversaire effacé par Taine dans le grand duel dont parle M. Seignobos.

Le rétablir, ériger en face de la défense républicaine un ennemi de taille à justifier ses actes, telle est la tâche de la propagande jacobine, — tâche lourde, à première vue, qui suppose un énorme et continuel travail d'ajustement entre cet antagoniste indispensable souvent si chétif et si lointain, et sa puissante victime.

Un tel travail serait au-dessus des forces d'un homme ou d'un parti : il se fait de lui-même, dans une machine sociale bien montée. C'est le résultat peut-on dire automatique de la correspondance établie entre la « société-mère » et ses filles au sujet du « bien public » ; action des filles sur la mère d'abord : chacune lui fait part de ce qu'elle sait d'utile à la cause ; et de là un premier triage des faits dans le sens de la défense. Puis, action du centre sur la « circonférence » : la société-mère puise dans les lettres des filles la matière des circulaires qu'elle leur envoie régulièrement pour « former » ou « fonder » l'opinion, comme on dit alors, c'est-à-dire fixer l'orthodoxie du jour, la « conformité », — second triage. On juge de ce que peut devenir la vérité de fait, après ces lavages successifs, dans une société très vaste, où la correspondance est énorme et le choix des exemples copieux, et très entraînée, où « le zèle du bien public » fait mentir sans scrupule et croire sans examen.

C'est proprement là ce qu'on appelle, en 93, le tra-

vail de l' « instruction publique », premier devoir et premier souci d'un bon patriote. L'instrument qualifié de ce travail est la société jacobine, et son premier but, d'établir et de répandre la thèse de défense.

Elle n'a même pas tardé, par l'émeute d'abord, puis par la loi, à se faire de cette instruction publique un monopole. Plus de journaux, de pamphlets même, en dehors d'elle. Il y a une loi (23 mars 93) qui condamne à mort l'hérétique ; une autre (25 juillet 93) qui, en immunisant les clubs, donne carte blanche à l'orthodoxe en fait de diffamations et de calomnies. Ainsi le maître est libre et sans concurrent. De plus, il a une bonne férule : l'élève, — le public, — sait qu'il faut bien écouter la leçon, car il y va de sa tête : derrière le club qui le dénoncera, il y a le comité révolutionnaire qui le décrétera, l'armée révolutionnaire qui l'arrêtera, le tribunal révolutionnaire qui le guillotinera, — « les formes acerbes », comme on dit alors : c'est simple, rapide, légal, — et décisif, on le voit, pour l'esprit fort qui demanderait des précisions, ou l'égoïste qui se rassurerait mal à propos sur le danger de la patrie.

On voit que si la thèse est nécessaire au régime, le régime possède, pour soutenir la thèse, des moyens spéciaux : et l'historien se trouve ici devant un cas d'erreur de l'opinion sans analogue ; il ne s'agit pas des causes naturelles, — ignorance, inquiétude, souffrances des masses : elles ne sauraient produire, à point nommé, d'aussi grosses erreurs ; mais encore moins d'une cause factice, — mensonges lancés par un parti pour justifier ses actes : elle ne saurait les répandre aussi loin, les soutenir si longtemps. Seule, la machine sociale qui dirige l'opinion du Petit

Peuple et s'impose à celle du grand, est capable d'accomplir le miracle ; on sait quels tours de force elle peut faire, soit qu'il s'agisse d'étouffer ou de grossir les nouvelles, de silence ou de propagande.

Le silence fait sur des actes énormes n'est pas le trait le moins curieux de cette étrange époque. La France put souffrir de la Terreur, — on peut dire qu'elle l'ignora ; et Thermidor fut d'abord une délivrance, mais ensuite une découverte : on allait, pendant les mois suivants, de surprise en surprise. D'abord, ce fut le procès et l'acquittement, le 14 septembre, des « 132 Nantais », arrêtés pour le seul crime d'être des notables de leur ville et traînés dix mois de prison en prison, où 38 moururent de misère. Puis la lecture à la tribune de la Convention, par Merlin de Thionville, des pièces à conviction d'une noyade près du Bourgneuf, — 41 personnes, 2 hommes, dont un aveugle de soixante-dix-huit ans, 12 femmes, 12 filles, 15 enfants, dont 10 de six à dix ans et 5 à la mamelle, enlevés en pays insurgé, embarqués un soir sur le bâtiment *le Destin*, capitaine Macé, et jetés dans la mer, à la hauteur de Pierre-Moine, par ordre de l'adjudant général Lefebvre (1) ; — nouvelle révélation pour le public ; et ainsi de suite... On sait ce que les procès de Carrier, de Fouquier, de Billaud, de Lebon, de Lacombe, etc..., lui réservaient de surprises, en ce genre, sur ces actes étranges, dont les plus fameux massacres des siècles passés ne sauraient donner l'idée : car ils sont exécutés de sang-froid, légalement, sur tout un pays, pendant des mois. C'est la « Saint-Barthélemy permanente ».

(1) *Moniteur*, Convention, 13 oct. 1794.

Et pourtant, on peut dire que l'opinion les ignore : elle est comme anesthésiée. Jamais, sous aucun régime, elle ne le fut à ce point. On connaît les lois, les actes non. L'arrestation des 132 Nantais remonte à neuf mois, la noyade de Pierre Moine, à dix, etc. C'est, d'abord, qu'il ne se publie, ne s'écrit, ne se dit plus rien, sous peine de dénonciation et de mort, sans le visa des « Patriotes », c'est-à-dire des Jacobins ; puis que chez les Jacobins eux-mêmes ces faits sont éliminés mécaniquement par le jeu de la correspondance.

Par contre, la machine lance et grossit les nouvelles utiles, aussi sûrement qu'elle étouffe les autres et par les mêmes moyens. Il ne faut pas se figurer la France de 1793 comme la Rome de Néron, *vasta silentio*. Il y a une opinion, au contraire, et la plus bruyante qui ait jamais fatigué les oreilles d'un gouvernement : l'opinion des sociétés. Si l'on ne dit mot des noyades à Paris en mai 1794, le dernier village sait de bonne source en juillet 1789 — le « bruit public » le répète de toutes parts — que la reine a fait creuser une mine sous la salle de l'assemblée (1), il sait aussi que la noblesse jette les blés dans la mer pour affamer le tiers-état. L' « inquiétude sur les subsistances », si utile dès 1789 au parti démocrate, figure en 1794 parmi les « principes » que professe tout bon Jacobin (2). Aussi bien « l'inquiétude », en général, est-elle le signe même du patriotisme. Le bon patriote est un homme « inquiet » par état, quiconque se rassure est suspect. Les cir-

(1) A. Young, trad. Lesage, I, p. 269.

(2) Voy. p. ex., dans le *Moniteur*, le discours de Fayau aux Jacobins (séance du 8 oct. 1794).

culaires des Jacobins ne sont qu'une série de cris d'alarme ; c'est à son degré d'inquiétude qu'ils mesurent la vigueur de l'esprit public. Voici quelques lignes d'un rapport de Saint-Just qui donneront une idée des prodiges accomplis en ce genre : « En 1788, Louis XVI fit immoler 8.000 personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Mêlée et sur le Pont-Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ de Mars ; la cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes ; il y avait 4.000 prisonniers ; l'on pendait par an 15.000 contrebandiers ; on rouait 3.000 hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui » (26 février 1794) (1). Cela est dit à la tribune de la Convention — applaudi — imprimé — envoyé aux moindres communes ; et les sociétés commentent et embellissent ; et les frères croient tout ; et personne ne hausse les épaules : on risquerait sa tête.

Après Thermidor, cette inquiétude permanente est ce qu'on reproche d'abord aux Jacobins. D'où vient le mal ? dit Clausel à la Convention, le 19 septembre 1794 ; « c'est qu'il y a eu des hommes dans cette assemblée dont le patriotisme feint exagérait tous nos dangers. » On connaît l'étrange vitalité de calomnies énormes et célèbres comme le pacte de famine ou les tortures de la Bastille, si puissamment lancées qu'elles vivent encore, sans l'ombre de fondement. Jamais un homme, un parti, un journal, n'aurait fait de tels tours de force : mais ce ne sont que des jeux pour la machine sociale.

Le plus fameux effet de « l'inquiétude » est la

(1) *Œuvres de Saint-Just*, Vellay, 1908, II, p. 231.

« grand'peur », qui fit armer dans les huit jours, en juillet 1789, toutes les communes de France, pour repousser des brigands qui n'existaient pas. Panique provoquée, mensonge lancé à plaisir par le Centre ? Sans doute, et il faut bien que la chiquenaude vienne de là. Mais le vrai prodige est dans l'entraînement forcé des sociétés, qui maintient en haleine, et aux ordres du Centre, un peuple d'adeptes peu nombreux sans doute, mais trié, chauffé, docile aux moindres suggestions, crédule aux plus gros mensonges, prêt à tous les actes et agissant partout de même. Les émissaires payés par le duc d'Orléans ou un autre pour jeter la panique dans les villages auraient perdu leur peine, s'ils n'avaient trouvé partout un groupe de « patriotes » dûment exaltés, tout prêts à les croire et à courir aux armes, comme on l'attendait d'eux.

Autre effet des mêmes causes : la famine de 1788, simple phénomène d'opinion ; elle n'eut pour origine première ni la disette ni la menace de disette, mais seulement la persistance anormale des faux bruits, qui finit par troubler les marchés, et affoler acheteurs et vendeurs en pleine abondance.

Mais les moyens favoris de l'inquiétude sont les raisons élastiques, impossibles à évaluer : la puissance — sans effet, les projets — supposés, de la réaction ; la colère du peuple contre les traîtres, ou quand elle manque trop visiblement, son intérêt bien compris — qui sont justement en question ; tout cela rentre dans la fameuse catégorie des conspirations. On sait quelle place elles tiennent dans la thèse de défense.

On persécute les prêtres à Auch (1) ? C'est qu'ils

(1) *Hist. polit.*, p. 473.

conspirent, dit la « voix publique ». On ne les persécute pas à Chartres ? C'est qu'ils sont sages. Allez au fait. Combien de fois la thèse ne se retourne-t-elle pas, de point en point ? On (les Jacobins, seuls maîtres de la publicité) dit à Auch que les prêtres conspirent ? C'est qu'on (les Jacobins) les persécute. On ne le dit pas à Chartres ? C'est qu'on les laisse en repos. Mettez, en 1794, un vrai Jacobin, Lebon par exemple, à Caen, et un modéré, Lindet, à Arras : et soyez sûr que le lendemain, à Caen, l'aristocratie, jusque-là paisible, aura « relevé sa tête altière », et qu'à Arras elle rentrera chez elle. Où menace-t-elle après Thermidor ? Partout où il reste une société terroriste.

Tel est le travail de la défense. Il n'est pas œuvre d'homme ou de parti, mais effet naturel du jeu de la correspondance sociale, qui a la vertu de produire une opinion populaire d'une espèce nouvelle : — artificielle, en ce sens qu'elle s'établit par des discussions de principe, se fixe par des votes, c'est à-dire tout autrement que l'opinion réelle, formée lentement au contact des faits ; et de là ses caractères singuliers : précision, vigueur, ensemble étranges, erreurs énormes, par omission ou par altération ; — naturelle, spontanée, en ce sens qu'elle n'obéit qu'à ses lois propres, jamais à une direction particulière, et reste collective, impersonnelle, comme l'opinion réelle ; et de là sa force, j'allais dire sa sincérité.

Et c'est ainsi, sans complot impossible, sans perversité invraisemblable, par le seul jeu de la correspondance sociale, que s'élabore au sein de la Petite Cité le vaste système de mensonges dont la politique de défense a besoin pour se soutenir.

*
* *

Il est, dans le système de la défense, deux rôles sacrifiés, deux patriotes à plaindre, car ils font métier de précision et de vérité : le juge et l'historien.

Nous savons, par l'expérience de ces dernières années, quelle épreuve est un procès de défense républicaine pour le juge, pris entre des dossiers vides et des charges énormes, entre les cris d'embastillés sans cause et les ordres du « prince ». Ses devanciers de la grande époque connurent de bien autres angoisses. A vrai dire, la loi faisait beaucoup pour eux sous le régime dit des « assassinats judiciaires », qui supprime l'appel (17 août 92), la preuve (17 septembre 93) et la défense (22 prairial an II). Cependant, malgré de si grandes facilités, la tâche est encore lourde. C'est un lieu commun dans le Petit Peuple, que de railler les scrupules, la lenteur de ses juges. Quelle différence en effet, entre les désirs, les prévisions, et la réalité ! Marat demande 170.000 têtes ; Collot 12 à 15 millions ; Guffroy trouve qu'il y aurait assez en France de 5 millions d'habitants (1), etc... — boutades de journalistes, à vrai dire ; mais les hommes d'Etat sont encore exigeants : Maignet évalue à douze ou quinze mille le nombre des Provençaux arrêtés, — son secrétaire Lavigne à neuf ou dix mille celui des têtes à abattre, et c'est même la raison qu'ils donnent l'un et l'autre au comité de Salut Public pour obtenir un tribunal révolutionnaire sur place : il faudrait toute une

(1) Taine, *Rév.*, III, p. 393.

armée, des vivres, des étapes réglées, pour mener ces 15.000 prisonniers à Paris — grande et inutile dépense d'hommes et d'argent (1).

Le comité se rend à ces raisons et nomme la commission d'Orange. Mais quoi ! elle n'exécute que 40 personnes au plus par jour, 332 en tout, dans ses 44 séances (2). A Paris même, Fouquier ne fait guère mieux : il est tout heureux d'arriver au chiffre de 450 têtes par décade (3).

Juges et jurés n'y suffisent plus. Il y en a qu'on guillotine comme modérés ; d'autres deviennent fous ; d'autres se grisent pour l'audience ; Fouquier lui-même s'énerve, et voit la Seine en rouge ; et pourtant il faut bien soutenir le labeur de la Défense.

On imagine alors pour s'aider de curieuses pratiques, — par exemple le « moutonnage » : le « mouton » est l'agent installé à demeure au milieu des prisonniers, pour saisir au vol et provoquer au besoin le mot, le geste, qui les enverra à l'échafaud. Il y a aussi l' « inoculation », qui consiste à transporter dans une prison un prisonnier d'une autre, où il y a déjà eu complot : dès lors la moindre plainte, le plus léger indice, devient un signe de révolte, une ramification du complot — le moindre canif pris sur les prisonniers, une preuve. On a d'autres moyens encore — par exemple le zèle d'un guichetier pa-

(1) L'autre raison de Maignet est qu' « il faut épouvanter, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec les coupables ». (Bonnel, *op. cit*, I, p. 3. Lettres de Maignet et de Lavigne à Couthon, du 23 avril 1794).

Je corrige ici une erreur de la première édition, dont je dois l'indication à l'obligeance de M. Michel Jouve, le savant éditeur des lettres de Rovère.

(2) Bonnel, même ouvrage.

(3) Wallon, *Tribunal rév.*, IV, p. 122.

triote, comme celui du Luxembourg, Verney, qui s'entend par mille taquineries à exaspérer les prisonniers — le mouton se charge du reste.

Cependant il y a encore des prisons désespérantes de patience, qui ne veulent pas conspirer, Saint-Lazare par exemple. Les Patriotes prennent alors les devants, le mouton scie un barreau, suppose un plan d'évasion, et dresse sa liste. Il y a bien, dans son roman, quelques petites invraisemblances : par exemple il fait passer sur une planche, à 25 pieds en l'air au-dessus d'une ruelle, l'abbesse de Montmartre qui a 72 ans, et Madame de Meursin, qui est paralysée des deux jambes. Mais n'importe ; elles furent condamnées l'une et l'autre, et portées à l'échafaud. Ce complot là donna trois fournées, de 25, 26 et 25 têtes : ainsi moururent Chénier, Roucher ; le Premier Président du Parlement de Grenoble, M. de Bérulle ; la femme de celui de Toulouse, Madame de Cambon, pour avoir refusé de dire où se cachait son mari ; un petit Maillé de 16 ans — « il en a bien 80 pour le crime ! » dit le Président du Tribunal — ce crime était d'avoir jeté un hareng pourri à la tête du guichetier Verney (1).

Tels sont les suprêmes efforts de la Défense, alors que le paradoxe est poussé à ses extrêmes limites.

*
* *

La tâche de l'historien — libelliste ou orateur — est aussi rude que celle du juge, mais différente. Le juge cherche le minimum de preuves qu'il faut à

(1) Wallon, *Tribunal rév.*, t. V, p. 101 et suiv.

une opinion renseignée, mais bien entraînée et triée, et de bonne composition, — l'opinion sociale ; l'historien, l'explication que réclame le grand public, plus difficile, mal entraîné, mais ignorant et jugeant de loin ; — d'où la différence des moyens : pour le juge, ce sont les mauvaises raisons ; pour l'historien, le silence. Mais on ne peut tout omettre, et c'est alors qu'on fait entrer « le Peuple » : les bruits sont faux, les actes déplorables ; mais le peuple a cru aux bruits, accompli les actes. C'est là déjà un procédé classique de la propagande ; il a ses inconvénients, déjà signalés : car enfin qu'est-ce que ce peuple sur qui on rejette tous les gros crimes de la Révolution, le peuple des journées de septembre, le peuple du 10 août ? A-t-on même le droit de parler de peuple, d'opinion populaire, en 94, sous le régime du « filet » que décrit M. Aulard ? N'est-ce pas raisonner des goûts sédentaires d'un prisonnier dont on vient de compter les grilles et les verrous ?

Mais la méthode a ses bons côtés : d'abord, elle a un air objectif, une attitude à la fois modeste et ferme, qui sont très satisfaisants ; puis elle atteint pratiquement le même but que la justification directe : car si le peuple croit, veut une chose, le sens commun nous dit qu'il est au moins naturel de la croire et de la vouloir. Le sens commun a tort, nous avons dit pourquoi : entre la cause naturelle et l'intrigue particulière, il y a, en fait d'histoire de l'opinion, un troisième ordre de causes, celles qui naissent du jeu de la machine : les causes sociales. Mais, jusqu'ici du moins, celles-là ne comptent pas ; et dès lors, la thèse du « complot » ne se soutenant pas, la place reste libre pour les causes honorables et naturelles

qu'il plaît de trouver : patriotisme exalté, souffrance excessive, etc.

Et telle est la méthode de M. Aulard. Il a fidèlement copié la grande fresque à la David, que les sociétés remettaient chaque jour sous les yeux de leurs adeptes. On y voit le Peuple — une grande figure nue, tout à fait impersonnelle et un peu banale — affrontant le glaive en main les furies déchaînées du Fanatisme et de l'Aristocratie. Il nous restitue d'un bout à l'autre de la Révolution la thèse de défense, résultat de l'immense et inconscient travail de la correspondance sociale : silence sur les victoires gênantes, Hondschoote, Wattignies ; silence sur les massacres, l'oppression universelle : pas un mot des guillotinades, fusillades, noyades, persécutions de tout genre. Lyon se révolte ? Fédéralisme, jalousie de la province contre Paris — mais Châlier n'y est pour rien. La Vendée ? Fanatisme, royalisme, révolte contre la conscription — mais de la violente persécution religieuse des mois précédents, pas un mot. Les fameux comités de surveillance, les pourvoyeurs de la guillotine ? Je ne vois qu'un fait à leur charge : il y eut, paraît-il, des comités de villages où les curés entrèrent par fraude et eurent l'indélicatesse d'en profiter pour forcer les gens d'aller à la messe (1). Les journées de septembre ? On dit que les Prussiens sont aux portes, ou plutôt que le peuple le croit et en est affolé, ce qui est vrai du Petit Peuple, très douteux du grand ; on ne dit pas que la moitié des égorgés sont des femmes, des enfants, des vieillards inoffensifs, que les égorgeurs

(1) *Hist. polit.*, p. 353.

sont trois cents coupe-jarrets payés — et voilà l'équilibre de la défense rétabli.

Enfin et surtout, la personnification du « Peuple »; il paraît à tous les tournants : le roi refuse, le 5 octobre, de signer la déclaration des droits. « Alors Paris intervint » (p. 58). — Le 28 février 91, « le peuple » se met en tête que le donjon de Vincennes communique par un souterrain avec les Tuileries, et que le roi va se sauver par là ; et il s'en va démolir le donjon de Vincennes. Heureusement, La Fayette court après lui et l'arrête en chemin (p. 108). — Le roi veut aller à Saint-Cloud le 18 avril 1791. « Le peuple l'en empêche » (p. 115) — et ainsi de suite. Cette épopée du grand « On » est résumée à merveille dans le livre de M. Aulard contre Taine (p. 169-177). En septembre 1792, « *On* a vu la royauté impuissante... *on* s'en indigne »... et *on* la renverse. Six mois après, de nouveau, « *on* s'inquiète, *on* craint que les Girondins n'aient pas l'énergie nécessaire... », *on* les proscrit.

Il est évident que la critique arrêterait un historien *de fait* à chacun de ces *on* pour demander : qui, *on* ? Combien ? Comment assemblés ? Comment représentés ? etc... Elle sait ce que c'est que 500 ou 2.000 artisans, ou paysans, ou bourgeois, elle ne connaît pas *on*, « le peuple », ou « Paris », ou « la Nation ». Elle ne peut souffrir l'anonyme et le vague ; dès que l'attroupement se forme, elle veut voir, compter, nommer ; elle demande qui est ce « bon patriote » anonyme qui lance une motion opportune ? Qui, cet autre, là-bas, qui l'applaudit à chaque mot ? Qui, ce troisième, qui s'improvise orateur du « Peuple » ?

Il est certain que M. Aulard ne pose jamais de ces questions. Lui en ferons-nous un reproche ? Ce serait aussi injuste que de lui reprocher le petit nombre et le choix exclusif de ses sources. M. Aulard n'est pas un historien *de fait*. Il est l'historien de la défense républicaine, c'est-à-dire le restaurateur d'une fiction, formée selon des lois et dans un sens à part : les lois de la propagande sociale, de l'opinion du Petit Peuple.

IX

Le mysticisme du peuple

Si l'on a bien compris ce qui précède, on jugera maintenant de la portée et de l'intérêt d'une telle œuvre.

Il est très facile — un peu puéril même — de critiquer la thèse de défense, en tant que vérité objective. Il est clair, en effet, qu'elle est imposée par la situation, qu'elle est « de style » sous la plume ou dans la bouche des patriotes, qu'elle est la première règle de leur propagande, la condition même de la fiction populaire dont vit le régime. Et voilà pourquoi Taine et les historiens *de fait* ont écarté en bloc et d'instinct tout ce qui vient d'elle. M. Aulard a fait précisément le contraire dans son *Histoire politique*. Il s'est attaché exclusivement à la littérature de la défense, et nous a restitué la thèse dans sa pureté et son entier.

Il faut lui en savoir gré, car cette thèse, nous l'avons déjà dit, n'est pas l'œuvre voulue d'une intrigue ou d'un homme, mais l'œuvre inconsciente et naturelle de la machine jacobine, c'est-à-dire d'un régime, et d'un esprit ; et c'était évident à première vue : la puissance d'un homme ne saurait produire des effets de cette taille. Système, fiction, battage, si l'on

veut ; n'oublions pas que ce système se soutint des années — qu'il accrédita des mensonges énormes, fit passer des actes inouïs — qu'il fut professé par des milliers de gens qui ne se connaissaient pas — avoué, de gré ou de force, par des millions d'autres ; enfin qu'il donna naissance à un mysticisme d'un ordre nouveau : ce mysticisme du Peuple, que Taine a décrit s'il ne l'a pas expliqué ; une thèse de cette force, même absurde — surtout absurde — n'est pas un mensonge vulgaire. Elle est par elle-même un fait historique, un fait social, nous l'avons dit, et mérite d'être expliquée — et pour commencer, exposée.

M. Aulard l'a fait, le premier peut-on dire ; non certes que l'histoire de défense date de lui — elle est vieille comme la démocratie. Cependant ses devanciers, Michelet et les autres, l'avaient reprise à leur compte, tirée de leur tête — Michelet, d'ailleurs, avec un sens de l'esprit jacobin qui tient de la divination ; mais enfin ils ont refait à leur manière le plaidoyer que les acteurs du drame avaient fait avant eux. M. Aulard a plus de critique : il va le chercher dans les écrits du temps, le demande aux Jacobins d'alors ; et voilà ce qui fait la nouveauté et la valeur de son livre.

Une entreprise de ce genre avait ses avantages et ses dangers. Ses avantages d'abord : la bonne méthode de M. Aulard devait porter de bons fruits. Il est à noter, en effet, que s'il n'est pas seul à écrire l'histoire de défense, c'est lui qui la pousse le plus loin — jusqu'au bout. Tous les autres sont restés en chemin : l'un au 10 août, l'autre au 31 mai, un autre à la mort de Danton, selon ses idées personnelles. Il y a toujours un point, dans le progrès de la Révolu-

tion, où l'historien passe brusquement à la réaction et déclare que « la nation » a été jusque-là, mais pas plus loin ; le reste est le fait d'énergumènes, de conjurés et de tyrans. « Non », s'écrie Quinet, « ce n'est pas la nécessité des choses qui a fait le système de la Terreur, ce sont les idées fausses (1). »

Seul peut-être avec Louis Blanc, M. Aulard accepte, en bloc, toute la Révolution — même Robespierre, Lebon, Carrier — même les trois derniers mois de la Terreur. Mais, tandis que Louis Blanc ne doit cette attitude qu'à la violence de ses opinions, M. Aulard la doit à la sûreté de sa méthode. Il est clair en effet, pour qui juge d'après les textes et non d'après des raisons de sentiment, qu'on est en présence d'un seul et même phénomène historique, de 1788 à 1795. Ce sont, d'un bout à l'autre, les mêmes principes, le même langage, les mêmes moyens. On ne saurait mettre d'un côté, comme la voix du peuple, le « patriotisme » de 89, de l'autre, comme le mensonge d'intrigants, celui de 93. Le « quatre-vingt-neuvisme » est une position sage peut-être en politique, indéfendable en histoire ; et c'est ce que M. Aulard, en cela d'accord avec Taine, a fort bien vu.

Mais il est un danger bien grave à écrire l'histoire de défense : c'est qu'on la prend au sérieux, pour vérité objective — et rien n'est plus fâcheux : car alors l'historien se trouve devant la littérature de défense, dans la même posture que l'adepte bien entraîné, le « bon patriote », devant la « conformité » sociale du jour ; toute critique disparaît ; et l'effet de cette orthodoxie passive est de faire entrer dans

(1) *Rév.*, 1868, t. I, p. 30.

l'histoire le nouveau dieu politique du régime social : le Peuple.

C'est surtout dans notre histoire officielle que sévit aujourd'hui cette idée mystique.

Je ne saurais mieux comparer la place qu'elle y tient qu'à celle de la Providence dans les manuels des collèges de jésuites du temps de Rollin. Il s'agit de part et d'autre de notions, d'êtres, pris hors du domaine de l'histoire, l'un à la théologie, l'autre à la politique abstraite ; humanisés, alors que ce ne sont point des hommes ; introduits enfin d'autorité, à plaisir, à la place des causes naturelles, dans la trame des faits.

La Providence a d'ailleurs cette grande supériorité sur le peuple, qu'elle reste en somme ce qu'elle est, d'ordre surnaturel : il n'y a pas de fausse Providence. S'il plaît à l'historien d'attribuer les revers du grand roi par exemple, Hochstedt et Ramillies, au courroux d'En-Haut, le lecteur peut bien hausser les épaules et chercher pour son compte : c'est, en fait d'histoire, une pieuse façon de ne rien dire ; ce n'est pas un mensonge.

Il n'en est pas de même du peuple : car il existe une contrefaçon du peuple, de l'opinion, — le peuple des sociétés de pensée, la Petite Cité, — qui, lui, a une action directe, permanente, tangible. Attribuer au vrai les principes et les actes du faux, au peuple de Paris, par exemple, les massacres de septembre, c'est plus qu'un aveu d'ignorance : c'est un contresens historique, à l'appui d'un mirage politique ; ce n'est pas omettre la vraie cause, c'est la remplacer par une fausse. Et voilà comment le nouvel anthropomorphisme du dieu-peuple est bien plus nuisible à la

saine critique, et, en fait d'enseignement, bien plus dangereux pour l'esprit de la jeunesse, que l'ancien.

Je crains que M. Aulard ne soit un peu de cette religion-là ; du moins, son livre contre Taine le ferait croire. Il lui était permis, en effet, de faire l'histoire de la défense d'après la littérature de la défense ; c'est l'objet de son *Histoire politique* et un grand service à rendre à la critique. Il n'avait pas le droit d'interdire à Taine ni à personne d'écrire l'histoire de fait ; ou du moins, s'il le tente, ce ne peut être en critique : ce n'est plus le savant éditeur de la thèse de défense qui parle ici ; c'est le croyant, le dévot du peuple en soi, l'orthodoxe de la libre-pensée. Son abrégé de la thèse de défense, où il jette si bravement son *Credo* à la face de la critique, est à cet égard bien significatif. Il y a dans cette audace de foi je ne sais quel souffle d'un autre âge ; on croit lire le *Discours sur l'histoire universelle* de la Providence nouvelle.

Mesurez-vous maintenant toute l'énormité du crime de Taine ? Il est de ceux qui ne se pardonnent pas : c'est un sacrilège. Taine a renversé l'idole, mis en morceaux le grand fétiche de la Révolution : le Peuple. Il l'a fait brutalement, naïvement, en homme de bon sens plus qu'en critique, sans saisir la profondeur ni la portée du culte, sans en démêler les origines. Ce n'est pas le Renan de cette religion-là : c'est son Voltaire, un Voltaire qui aurait plus de savoir, plus d'honneur et moins d'esprit. Et derrière Taine, une foule d'érudits ont envahi le temple profané, ont retourné, ramassé, décrit les morceaux du dieu, avec la même surprise et la même irrévérence : eux non plus n'ont pas compris.

Mais l'idole est restée par terre. La thèse de défense

se tire des actes officieux du « patriotisme ». Elle s'accommode encore des actes officiels, du moins sous le règne des patriotes. Mais les questions de fait, la vérité de fait, ces « faits divers », ces contingences pour lesquelles M. Aulard n'a pas assez de mépris, la tuent. Elle est trop frêle pour porter ce fardeau-là, et la preuve en est le soin que prend M. Aulard de l'en décharger.

Et justement toute l'œuvre de Taine, énorme et déconcertante vérité de fait, allait à l'en accabler. Faits tirés des histoires locales, qu'on ne lit pas ; des mémoires, où il y en a tant d'autres ; des monographies, qui regardent ailleurs ; des cartons d'archives enfin, où ils dorment depuis cent ans ; Taine les rassemble de partout, c'est toute sa méthode ; les range par familles « psychologiques », c'est tout son système ; les serre dans le plus nerveux, le plus pressé des styles, c'est en général, et sauf quelques éblouissants éclats de colère, toute son éloquence ; et les jette tels quels dans l'histoire, à l'ébahissement des lecteurs et au grand dommage de la thèse de défense, où ils tombent comme un pavé dans un mécanisme de précision.

Il n'était, en pareil cas, qu'un parti à prendre : ôter, broyer la pierre, à tout prix. Cela ne se digère pas comme les blâmes éloquents, les douloureuses réserves d'un historien libéral, ne se met pas discrètement au panier, comme les trouvailles d'un érudit de province. Il faut recourir aux moyens violents — et M. Aulard s'est dévoué. Il a pris le pic et la pioche, et s'est mis à l'œuvre, vérifiant et démentant fait par fait, — parti désespéré, qui prouve à lui seul la grandeur des intérêts en cause : car il faut avouer que le

procédé en lui-même est regrettable, et tendrait à acclimater chez nous, après trois cents ans de politesse, les mœurs un peu sauvages des humanistes allemands du quinzième siècle. Il tendrait surtout, s'il était imité, à arrêter net le progrès de l'histoire. Est-il besoin de dire que cette critique toute négative est toute stérile, que la vérité de l'histoire ne gagne rien à compter les erreurs des historiens, et que la seule manière de réfuter utilement est encore de faire mieux ?

Mais enfin ce livre n'est pas, comme on l'a trop dit, l'œuvre d'une rancune isolée ; — il n'est pas un accident, un « fait divers » dans l'histoire révolutionnaire. Il est l'œuvre d'une école et d'une situation plus que d'un homme : il devait venir et vient à son heure, marquant l'apogée d'une crise que des talents moyens auraient prolongée longtemps, et que le génie de Taine a précipitée, en jetant bas le laborieux édifice de la défense, et tuant sous lui, du même effort, la vieille méthode psychologique. Voilà — quelle que soit d'ailleurs la valeur du livre de M. Aulard, — ce qui donne un intérêt et une portée à son entreprise.

X

Le dilemme

Ainsi la question reste ouverte et le problème sans solution : d'un côté, une explication qui ne se soutient qu'à force d'omettre et d'atténuer ; de l'autre, des faits d'autant moins explicables qu'on les connaît mieux. Il faut choisir entre les vraisemblances et la vérité, — tel est le dilemme que les travaux des vingt dernières années ont poussé à l'extrême.

D'une part, en effet, l'école de défense, avec ses derniers tenants, MM. Aulard, Seignobos, Chassin, Robinet, etc., a fini par se décider à travailler d'après les textes, — travail utile qui nous donne enfin la teneur authentique de la thèse, mais lui ôte par là même sa dernière apparence de valeur objective. De l'autre, l'érudition daigne sortir de son domaine classique, le Moyen-Age, pour s'occuper de la Révolution, au grand profit de l'histoire de fait, et, il faut le dire, à l'honneur de Taine : car si elle a beaucoup ajouté à ses preuves, elle n'a pas changé ses cadres. Ils résistent à l'avalanche de faits nouveaux qu'y a jeté le travail de la fin du siècle. Ses analyses, ses tableaux, restent vrais dans leurs grandes lignes, et comme en un bon classement d'histoire naturelle, les spécimens nouveaux viennent s'y ranger d'eux-mêmes. Mais enfin si ces cadres

n'ont pas vieilli, ils restent insuffisants, et ne dépassent pas l'histoire descriptive ; et ce supplément de preuves et de faits vient encore épaissir le mystère qui demeure au fond de l'œuvre de Taine, et en général de toute bonne histoire de fait.

Verrons-nous la fin de cette crise ? je le crois, mais à deux conditions : la première est de nous mieux garder du fléau de toute curiosité, l'indignation. L'histoire ordinaire mène à une explication, — l'histoire de la Révolution, neuf fois sur dix, à un verdict. Elle est honnête sans doute, — je ne parle du moins que de celle-là, — mais il n'en est pas de moins curieuse, ni qui s'arrête plus volontiers à l'absurde : ne pas comprendre est encore une façon de condamner. Les actes de la Révolution sont des pierres de scandale que les uns voilent en fils respectueux, que les autres exposent en juges sévères, mais que personne ne songe à examiner en curieux.

Or c'est grand dommage, car ils en valent la peine. Il est certain que si les trois derniers mois de la Terreur, par exemple, — mai, juin et juillet 1794, — n'étaient pas malheureusement les plus odieux de notre histoire, ils en seraient les plus intéressants. Alors, en effet, fut tentée une expérience morale, politique, sociale, vraiment unique dans le cours des siècles. Le mystérieux fond de l'âme humaine, sous l'action de causes encore mal connues, a mis alors au jour des actes, des sentiments, des types, sans exemple jusque-là. Depuis 7.000 ans qu'il y a des hommes et qu'ils se battent et se tuent, je ne pense pas qu'on s'y soit jamais pris ainsi. Je ne parle pas tant du degré de la « Saint-Barthélemy permanente », — éminent, c'est entendu, — que de la manière. Mais

pour s'étonner, il faut garder son sang-froid ; et comment ne pas le perdre devant des actes aussi infâmes que le procès de la reine, aussi dénaturés que les assassinats judiciaires, l'universelle délation, et toutes les dégradantes pratiques du règne de la peur ? On y parviendra pourtant, quand on aura compris l'automatisme des lois de la machine sociale, quand on aura vu quel tri, quel dressage forcé subit la « matière votante » qui y entre, et comment ces êtres inhumains, un Chalier, un Marat, un Carrier, ne sont que les produits mécaniques du travail collectif. Alors on ne commettra plus cette faute de peser le produit social au même poids que l'être personnel ; alors on verra qu'il y a là plus à comprendre qu'on ne pense, — plus à déplorer aussi, — et moins à maudire.

La seconde condition est que la critique nous débarrasse enfin du fétiche révolutionnaire, le Peuple ; qu'elle le renvoie à la politique, comme la Providence à la théologie, et donne à l'histoire de défense, dans le musée des mythes religieux, la place dont elle n'aurait pas dû sortir. Si nos historiens ne l'ont pas fait encore, c'est que l'anthropomorphisme du peuple est plus récent, plus spécieux aussi que celui de la Providence. Il en imposait encore du temps où l'on distinguait mal, au revers des « principes », le jeu de la machine sociale, et les lois de la démocratie pratique. Taine et M. Aulard sont des historiens de ce temps-là, des historiens d'ancien régime.

Mais notre génération n'a pas la même excuse. Depuis dix ans, elle a vu se fonder le régime nouveau, en fait comme en droit ; elle a vu, avec le règne du « bloc », la tyrannie d'une société succéder

au conflit des partis, les mœurs politiques de la machine remplacer les mœurs parlementaires. Elle a vu la morale verbale de presse et de tribune des sociétés de pensée, — Justice, Vérité, Conscience, etc., — aux prises avec la morale réelle. Et maintenant, le grand œuvre touche à son terme. A la place des forces morales défaillantes, demeure seul, pour soutenir le corps national, ce mécanisme social qui l'enserre désormais, et dont il lui faudra maintenant subir la loi fatale. Nous avons un pied dans l'engrenage. Déjà la première équipe sociale, — la maçonnerie radicale, — tombe sous le mépris, entre le loyalisme qu'elle n'a plus le droit d'invoquer, et les surenchères de l'équipe suivante, — le syndicalisme politique, — qu'elle n'a plus le droit de contredire. C'est la première étape ; il y en aura bien d'autres.

Espérons, du moins, que cette génération profitera d'une expérience chèrement achetée pour comprendre enfin ce qu'elle ne peut empêcher. Alors finira la crise de l'histoire révolutionnaire.

Alors aussi, justice sera rendue à nos deux historiens ; on peut même prédire, ce me semble, en quel sens, et que chacun sera prisé des savants de demain, tout justement pour ce que blâment ceux d'aujourd'hui.

A Taine, on saura gré de l'intraitable sincérité qui lui a fait tenir cette gageure : affirmer l'invraisemblable, détruire les explications admises, sans pouvoir les remplacer, renoncer aux fausses raisons, sans tenir les vraies, — défi de la vérité au sens commun, dont les récentes attaques prouvent assez l'audace. Il en fallait, certes, pour se risquer ainsi, seul et à tâtons, sur la foi des textes et des faits, si

loin du gros des idées acquises. Mais enfin Taine a tenu ses positions ; déjà même il n'est plus seul : une enquête comme celle d'Ostrogorski vient puissamment confirmer la sienne. Bien mieux, l'essor des théories sociales donne à son travail un sens et une portée que lui-même ne soupçonnait guère. S'il n'a pas fondé la méthode nouvelle, c'est lui en somme qui lui a ouvert les voies, et il était plus difficile de rompre avec les vraisemblances convenues que d'expliquer les invraisemblances de fait, de poser le problème que de le résoudre. Son effort restera un exemple de liberté d'esprit et de probité intellectuelle, et son œuvre un modèle d'histoire sincère.

Le mérite de M. Aulard sera tout à l'inverse. On sait quel renom d'orthodoxie radicale, de « pureté de principes », dirait un Jacobin de 93, s'attache à son œuvre. Je ne pense pas que nos arrière-neveux aient à réformer un jugement si bien assis, du moins quant à la lettre. Mais ils en changeront l'esprit, et du blâme feront un éloge : car cette étroitesse même sied à l'historien de la défense, et tourne, sinon à la gloire de l'auteur, du moins à l'utilité du livre. M. Aulard, dit-on, n'écrit pas un mot, ne cite pas un texte qui n'aille à son but : le succès de ce vaste système de contre-vérités qu'on appelle la défense républicaine — c'est vrai. Mais l'excès même de cette sollicitude est une qualité : d'abord parce que cette fiction est l'œuvre collective et automatique de la machine, qu'elle a un intérêt et un rôle social, une réalité objective ; puis parce que seul un vrai Jacobin peut nous la restituer dignement. Le profane le plus intelligent est inférieur ici au plus obtus des « frères », car il reste tenté de revenir à la réalité, de juger les

choses en elles-mêmes — en danger par conséquent de perdre le vrai point de vue. Il semble même que jusque dans l'école de défense, les devanciers de M. Aulard aient gardé quelque chose de cette fâcheuse liberté d'allure et de jugement. M. Aulard le leur cède à bien des égards. Il n'a pas l'élégance de Mignet, ni le coup d'aile de Michelet, ni la flamme de Quinet, ni la belle langue d'aucun. Mais il est leur maître à tous en fait d'orthodoxie jacobine. Avec lui, on est certain de tenir la version « patriote », qui n'est pas toujours si facile à saisir, même avec des guides sûrs, comme Fauchet, Brissot, Marat, Saint-Just ; et c'est par là sans doute que son œuvre restera utile et consultée.

Ainsi, Taine et M. Aulard serviront chacun à sa manière l'histoire de demain, l'histoire sociale de la Révolution : l'effort du premier sera pour elle un exemple, le livre du second un document.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Le problème 1
II. — Critique de fait 9
III. — La méthode de Taine 21
IV. — La thèse des circonstances 33
V. — La thèse du complot 43
VI. — La sociologie du Jacobinisme. 54
VII. — L'histoire de défense républicaine. 67
VIII. — L'opinion sociale 76
IX. — Le mysticisme du peuple 91
X. — Le dilemme. 98

[illegible] — [illegible] E. PAILLART

HF
C662c
102199
Author Cochin, Augustin
Title La crise de l'histoire révolutionnaire: Taine et
Aulard.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU